

Préavis N° 21 - 2013 **au Conseil communal**

Budget de l'année 2014

Responsabilité(s) du dossier :

- **Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles,
M. G. Reichen, syndic**

Pully, le 30 octobre 2013

Table des matières

1. Objet du préavis	3
2. Analyses	4
2.1. Analyse des charges	5
2.1.1. Charges maîtrisables	5
2.1.1.1. Autorités et personnel	7
2.1.1.2. Biens, services et marchandises	14
2.1.1.3. Aides et subventions	20
2.1.2. Charges non maîtrisables	21
2.1.3. Intérêts passifs	23
2.1.3.1. Amortissements	24
2.1.3.2. Remboursements, participations et subventions à des collectivités	24
2.1.3.2.1. Financement de la facture sociale	25
2.1.3.2.2. Financement de la péréquation directe horizontale	28
2.1.3.2.3. Charges péréquatives - Récapitulatif	30
2.1.3.2.4. Transports publics	31
2.1.3.2.5. Reports de charges cantonales - Conclusions	33
2.1.4. Charges internes	33
2.1.4.1. Imputations internes (charges	33
2.1.4.2. Attributions aux fonds et financements spéciaux	34
2.2. Analyse des charges - Récapitulation	36
2.3. Analyse des revenus	37
2.3.1. Revenus fiscaux	37
2.3.1.1. Impôt sur le revenu	40
2.3.1.2. Impôt sur la fortune	41
2.3.1.3. Impôt spécial sur les étrangers	42
2.3.1.4. Impôt sur le bénéfice net des sociétés	43
2.3.1.5. Impôt sur le capital des sociétés	43
2.3.1.6. Impôt sur les droits de mutation	44
2.3.1.7. Part sur l'impôt sur les gains immobiliers	44
2.3.1.8. Recettes fiscales - Conclusion	44
2.3.2. Revenus non fiscaux	45
2.3.3. Revenus internes	47
2.3.4. Analyse des revenus	49
2.3.5. Analyse des charges et des revenus - Récapitulation	51
3. Communication	52
4. Programme de législature	52
5. Conclusions	52

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

La Municipalité a souhaité, par le présent préavis, donner une explication aussi complète que possible sur son projet de budget 2014, par le biais d'une analyse détaillée des charges et des revenus développée au chapitre 2.

En préambule, nous rappelons ici quelques éléments du contexte dans lequel se place ce projet de budget :

Les exercices 2006 à 2012 se sont bouclés avec des excédents de revenus. Ces bons résultats ont été rendus possibles grâce à des recettes exceptionnelles, à une baisse de notre participation au financement des charges péréquatives, ainsi qu'aux effets d'une excellente conjoncture qui s'est concrétisée par d'importantes recettes fiscales.

Malgré la situation économique incertaine, le bouclage des comptes de l'année 2013 s'annonce dans la même tendance que ces sept dernières années. En effet, le niveau attendu des recettes fiscales (qui devrait être proche de celui prévu dans le cadre de l'élaboration du budget 2013), une bonne maîtrise des charges communales, ainsi que le décompte final favorable de la péréquation 2012, sont d'autant d'éléments qui contribueront, selon toute vraisemblance, à un résultat des comptes à nouveau positif pour l'année 2013.

Pour son budget 2014, la Municipalité a conservé un objectif général de maîtrise des charges de fonctionnement et d'équilibre budgétaire. Or, il s'avère que les charges relatives aux achats de biens, services et marchandises progressent de manière importante, notamment par rapport aux comptes 2012. Cette augmentation conséquente peut être expliquée et fait d'ailleurs l'objet d'une explication détaillée au chapitre n° 2.1.1.2.

Par ailleurs, le budget 2014 est marqué par plusieurs éléments nouveaux modifiant sa structure et qui influencent de manière plus ou moins importante le niveau des charges et des revenus :

- transformation de deux réfectoires du primaire (Fontanettaz et Jules-Loth) en accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS) et qui sont transférés au sein de la Fondation pour l'enfance et la jeunesse (FEJ) ;
- création du « SDIS Ouest-Lavaux » suite à la fusion du « SDIS La Paudèze » et du « SDIS Porte de Lavaux » (voir préavis n° 11-2013).

Le budget 2014 est marqué, au niveau des charges de personnel, par les mesures d'assainissement de la caisse de pensions (CIP) qui ont pour effet d'augmenter la

participation au financement de cette dernière, par la Ville de Pully, de CHF 620'000.00 et ce durant une période de 17 ans.

De plus, les conditions salariales des accueillantes de jour en milieu familial (mamans de jour) ont été améliorées (voir pétition sur ce sujet) et provoquent ainsi une augmentation non négligeable de la masse salariale.

Il est également important de noter que le résultat des négociations financières entre les communes vaudoises et le Canton ont des répercussions financières favorables sur le budget 2014. En effet, cela a des incidences sur la part sur le financement de la facture sociale ainsi que sur les soins à domicile (AVASAD).

Malgré ce contexte plutôt défavorable, la Municipalité soumet au Conseil communal un budget 2014 très proche de l'équilibre, conformément à son objectif. Elle reste convaincue qu'elle parviendra à boucler les comptes 2014 avec un excédent de revenus, par une attention particulière aux dépenses engagées en cours d'année.

A l'instar des budgets des années 2011 à 2013, conformément à l'article 9 de la convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de traitements des boues de l'agglomération lausannoise (CISTEP), le budget de la CISTEP doit être adopté par la majorité des Conseils communaux des communes membres.

Ce dernier vous est présenté en annexe et fait l'objet d'une conclusion séparée. Les montants indiqués dans ce document concernent l'ensemble des communes membres. La participation de la Ville de Pully s'élèvera à CHF 72'200.00 pour l'année 2014 (compte 460.3526).

2. Analyses

Le budget communal est établi conformément au règlement sur la comptabilité des communes et au plan comptable qui en fait partie intégrante.

La comparaison avec le budget communal 2013 est établie sur la base du budget voté par le Conseil communal (sans les demandes de crédits supplémentaires).

Tableau comparatif des charges et des revenus entre le budget 2014, le budget 2013 voté par le Conseil communal, les comptes 2012 et les comptes 2011 (en CHF) :

	Budget 2014	Budget 2013	Comptes 2012	Comptes 2011
Total des charges	143'008'872.00	140'487'175.00	130'508'806.38	130'976'045.75
Total des revenus	142'948'942.00	140'320'100.00	136'772'928.82	133'567'357.49
Résultats (- = Bénéfice)	59'930.00	167'075.00	-6'264'122.44	-2'591'311.74

2.1. Analyse des charges

Les charges de fonctionnement peuvent être distinguées en trois catégories :

- les charges maîtrisables ;
- les charges non maîtrisables ;
- les charges internes.

2.1.1. Charges maîtrisables

Ce sont celles pour lesquelles la Municipalité exerce un véritable contrôle et peut ainsi prendre des mesures appropriées afin de les contenir dans des proportions acceptables. Les charges maîtrisables sont composées des éléments suivants :

- les charges relatives aux autorités et au personnel ;
- les charges relatives aux biens, services et marchandises ;
- les charges relatives aux aides et subventions octroyées.

Tableau comparatif des charges maîtrisables entre le budget 2014 et le budget 2013 (en CHF) :

Intitulé	Budget 2014	Budget 2013	Ecart	Ecart (en %)
Autorités et personnel	28'251'100.00	27'322'200.00	928'900.00	3.4%
Biens, services et marchandises	23'386'000.00	21'665'375.00	1'720'625.00	7.9%
Aides et subventions	6'185'870.00	6'094'350.00	91'520.00	1.5%
Total des charges maîtrisables	57'822'970.00	55'081'925.00	2'741'045.00	5.0%

Tableau comparatif des charges maîtrisables entre le budget 2014 et les comptes de l'année 2012 (en CHF) :

Intitulé	Budget 2014	Comptes 2012	Ecart	Ecart (en %)
Autorités et personnel	28'251'100.00	25'477'439.17	2'773'660.83	10.9%
Biens, services et marchandises	23'386'000.00	19'412'147.36	3'973'852.64	20.5%
Aides et subventions	6'185'870.00	5'777'268.46	408'601.54	7.1%
Total des charges maîtrisables	57'822'970.00	50'666'854.99	7'156'115.01	14.1%

Avant d'entrer dans une analyse approfondie des deux tableaux mentionnés ci-dessus, il y a lieu de procéder à quelques corrections afin que ces derniers soient comparables. En effet, les éléments suivants faussent les comparaisons :

- transfert des « APEMS » à la Fondation pour l'enfance et la jeunesse (FEJ) ;
- incorporation, dès le 1^{er} janvier 2013, des spectacles du Théâtre de l'Octogone dans la comptabilité communale ;
- création du « SDIS Ouest-Lavaux.

C'est pour cette raison qu'il y a lieu de sortir les charges relatives aux « APEMS », au Théâtre de l'Octogone ainsi qu'au SDIS afin d'établir des comparaisons correctes :

Tableau comparatif des charges maîtrisables (sans les charges des « APEMS », de l'Octogone et du SDIS) entre le budget 2014 et le budget 2013 (en CHF) :

Intitulé	Budget 2014	Budget 2013	Ecart	Ecart (en %)
Autorités et personnel	28'251'100.00	26'867'200.00	1'383'900.00	5.2%
Biens, services et marchandises	22'683'825.00	20'853'675.00	1'830'150.00	8.8%
Aides et subventions	5'975'920.00	6'094'350.00	-118'430.00	-1.9%
Total des charges maîtrisables	56'910'845.00	53'815'225.00	3'095'620.00	5.8%

Tableau comparatif des charges maîtrisables (sans les charges des « APEMS », de l'Octogone et du SDIS) entre le budget 2014 et les comptes 2012 (en CHF) :

Intitulé	Budget 2014	Comptes 2012	Ecart	Ecart (en %)
Autorités et personnel	28'251'100.00	25'099'374.35	3'151'725.65	12.6%
Biens, services et marchandises	22'683'825.00	19'252'760.21	3'431'064.79	17.8%
Aides et subventions	5'975'920.00	5'317'268.46	658'651.54	12.4%
Total des charges maîtrisables	56'910'845.00	49'669'403.02	7'241'441.98	14.6%

En analysant les données figurant dans les tableaux ci-dessus, nous constatons que les charges relatives aux autorités et au personnel, sans les charges des « APEMS », de l'Octogone et du SDIS, augmentent de 5.2% par rapport au budget 2013 et de 12.6% par rapport aux comptes 2012.

En ce qui concerne les achats de biens, services et marchandises, sans les charges des « APEMS », de l'Octogone et du SDIS, nous constatons qu'elles sont en nette augmentation, respectivement de 8.8% par rapport au budget 2013 et de 17.8 par rapport aux comptes 2012.

Pour terminer, les charges relatives aux aides et subventions, sans les charges des « APEMS », de l'Octogone et du SDIS, diminuent de 1.9% par rapport au budget 2013 et augmentent de 12.4% par rapport aux comptes 2012.

2.1.1.1. Autorités et personnel

La progression des charges relatives aux autorités et personnel provient de plusieurs facteurs :

- Augmentation de l'effectif du personnel communal lors de l'exercice 2013 (+10.0 ETP) ;
- Participation de la Ville de Pully à l'assainissement de la Caisse de pensions (CIP) ;
- Amélioration des conditions salariales des accueillantes de jour en milieu familial (mamans de jour) ;
- Augmentation de l'effectif du personnel communal dans le cadre du budget 2014 (+2.05 ETP) ;
- Indexation des salaires et augmentations statutaires

Augmentation de l'effectif du personnel communal lors de l'exercice 2013

Lors de l'élaboration du budget 2013, la Municipalité avait admis une augmentation de l'effectif du personnel communal 10.0ETP. Cette adaptation de l'effectif répondait à différents types de besoins que l'on peut regrouper comme suit :

- ajustements de taux d'activité de certains collaborateurs afin de l'adapter à la réalité constatée, en particulier pour limiter le niveau des heures supplémentaires ;
- nouveaux postes liés à de nouvelles prestations ;
- nouveaux postes liés à des prestations qui font l'objet d'une refacturation ;
- nouveaux postes liés à la mise en œuvre de projets d'investissement ;
- transfert d'un poste d'une entité intercommunale à la Commune.

Ainsi, l'effectif total du personnel communal qui était inclus dans le budget 2013 était de 183.05 ETP.

De plus, pour l'année 2013, nous avons tenu compte d'une indexation de 0.5% qui n'a finalement pas été octroyée, car l'indice des prix à la consommation a, une nouvelle fois, été négatif pour l'année 2012. Enfin, comme chaque année, nous avons prévu une enveloppe budgétaire correspondant à la totalité des augmentations statutaires possibles. Celles-ci sont décidées au terme de la procédure d'évaluation de fin d'année ; le montant attribué est généralement inférieur à la prévision budgétaire.

Participation de la Ville de Pully à l'assainissement de la Caisse de pensions (CIP)

La Caisse intercommunale de pensions (CIP) est une institution de prévoyance de droit public régie par un Décret du Grand Conseil vaudois et des Statuts adoptés par l'Assemblée des délégués.

La CIP applique le système financier de la capitalisation partielle et présente un degré de couverture de 69.95% au 31 décembre 2012.

Le droit fédéral applicable à la prévoyance professionnelle a été modifié au 1^{er} janvier 2012 et complété par des nouvelles dispositions concernant la gouvernance et le financement des institutions de prévoyance de droit public.

Les institutions de prévoyance de droit public doivent désormais être séparées de l'Etat et des communes sur les plans juridique, organisationnel et financier, et devenir autonomes. Elles doivent en outre adopter un plan de financement qui garantit l'équilibre financier de l'institution et leur permet d'atteindre un degré de couverture global de 80% le 1^{er} janvier 2052 au plus tard.

Si la CIP est déjà indépendante d'un point de vue juridique et organisationnel, une révision du Décret du Grand Conseil et des Statuts est néanmoins nécessaire pour redéfinir la

répartition des compétences entre les différents organes. De plus, la CIP doit adopter un plan de financement qui garantit son équilibre financier à long terme et lui permet d'atteindre un degré de couverture global de 80%.

La CIP dispose d'un délai au 1^{er} janvier 2014 pour se mettre en conformité avec le nouveau droit fédéral et un délai au 1^{er} janvier 2052 pour atteindre un degré de couverture global de 80%.

L'adaptation des tables actuarielles utilisées par la CIP, nécessaire en raison de l'augmentation de l'espérance de vie, a pour conséquence que l'équilibre financier de la CIP n'est plus assuré.

Le déséquilibre existant entre les prestations promises et le financement prévu (cotisations et performances des placements), qui est renforcé par l'abaissement du taux d'intérêts technique à 3.25%, a pour conséquence que le degré de couverture de la CIP se détériorera progressivement au fil du temps.

Une modification du plan de prévoyance au niveau du financement, de l'âge de la retraite ou des prestations, respectivement par une combinaison de ces trois paramètres, doit donc être effectuée pour rétablir l'équilibre financier.

Un effort supplémentaire et important de recapitalisation doit en outre être réalisé pour respecter l'obligation d'atteindre un degré de couverture global de 80% le 1^{er} janvier 2052.

En matière de degré de couverture global, le droit fédéral prévoit en outre deux paliers intermédiaires incitatifs, le premier à 60% en 2020 et le second à 75% en 2030. Si le degré de couverture de la CIP devait être inférieur à ces paliers, les employeurs devraient verser à la CIP un intérêt sur la différence entre le degré de couverture effectif et le palier incitatif. Ainsi, les mesures d'assainissements permettront de respecter les paliers.

Pour mener à bien sa réflexion et proposer le paquet de mesures adéquat, le Conseil d'administration s'est fixé cinq grands principes :

- Equilibrer les efforts consentis par les assurés et les employeurs et, dans une moindre mesure, les pensionnés.
- Respecter les dispositions légales fédérales en matière d'équilibre financier et de recapitalisation.
- Maintenir de bonnes prestations (primauté de prestations, objectif de rente à 60%).
- Choisir des bases techniques solides. Dans la détermination des propositions de mesures, prendre en compte les nouvelles tables actuarielles, un taux technique actualisé, ainsi qu'une réserve de fluctuation de valeur appropriée.
- Ne pas concentrer l'effort sur une génération.

Afin d'assurer l'équilibre financier de la CIP sur le long terme et d'atteindre un degré de couverture de 80% d'ici au 1^{er} janvier 2052, le Conseil d'administration a proposé un paquet de mesures qui sont interdépendantes :

- **La durée d'assurance** nécessaire pour atteindre une pension de 60% du salaire assuré, qui est actuellement de 36 années, est porté à 40 ans.
- **Age de retraite** : actuellement les Statuts prévoient un âge de retraite minimum de 58 ans, un âge terme à 62 ans et un âge de retraite maximum de 65 ans, avec prolongation possible jusqu'à 70 ans. Ainsi, dès le 1^{er} janvier 2014, l'âge terme est porté à 63 ans et tout départ avant cet âge entraînera une diminution actuarielle de la pension versée.
- **Le salaire assuré** correspond actuellement soit au dernier traitement cotisant en cas d'invalidité, soit à la moyenne arithmétique des traitements cotisants des trois années d'assurances précédant la mise au bénéfice d'une pension de retraite. Dans le nouveau plan, jusqu'à 53 ans révolus, le salaire assuré correspondra toujours au dernier traitement cotisant. A partir de 53 ans révolus, le salaire assuré correspondra à la moyenne arithmétique des salaires cotisants. Cette moyenne sera établie sur la base des salaires cotisants annoncés à partir de 53 ans mais au maximum sur une durée de 10 ans précédant l'événement assuré.
- **Contribution de recapitalisation** : les employeurs s'acquittent pendant une durée de 17 ans d'une contribution de recapitalisation de 3%. Cette contribution remplace l'apport unique qui a été prévu dans le cadre de la recapitalisation d'autres institutions de prévoyances publiques. La situation particulière de la CIP comptant plus de 315 employeurs exclut d'un point de vue pratique le versement d'un apport unique par les employeurs. L'effort financier supplémentaire fourni par les employeurs a été concentré sur une période de 17 ans afin de pouvoir viser un degré de couverture global de 75% en 2030 correspondant au palier incitatif fixé par le droit fédéral et ainsi éviter que les employeurs doivent s'acquitter, en sus, d'un intérêt sur la différence entre le degré de couverture effectif et le palier de 75%.
- **Dissolution de la provision pour indexation future** : les prestations allouées aux pensionnés bénéficient de la garantie des droits acquis. A l'exception de quelques situations particulières, il n'est en principe pas possible de réduire les prestations allouées. La situation des pensionnés ne sera donc pas péjorée dans le cadre de cette révision. Dans ces circonstances, il se justifie que les pensionnés participent indirectement au financement de ce coût par la dissolution de la provision pour indexation future qui s'élève à CHF 17.0 mios. Cette mesure ne signifie toutefois pas la suppression de toute possibilité d'indexation future des pensions mais uniquement la réaffectation du montant comptabilisé actuellement à cet effet. En effet, si la situation de la CIP devrait évoluer favorablement, notamment suite à des rendements financiers, supérieurs aux attentes, la provision pour indexation future pourra à nouveau être alimentée.

Par conséquent, sur la période considérée, l'effort est équitablement réparti entre les assurés et les employeurs. En effet le degré de couverture de la Caisse devrait augmenter

de l'ordre de 10 points de pourcent grâce aux mesures prévues par le nouveau plan de prévoyance et de 10 points de pourcent supplémentaires grâce à la contribution de recapitalisation.

Ces dispositions ont été adoptées par l'Assemblée Générale lors de la séance du 13 juin 2013.

Ainsi, pour la Ville de Pully, cela représente une contribution supplémentaire annuelle de CHF 620'000.00 sur une période de 17 ans.

Amélioration des conditions salariales des accueillantes de jour en milieu familial (mamans de jour)

En octobre 2011, une pétition émanant des accueillantes familiales du réseau de Pully, Paudex, Belmont-sur-Lausanne et Lutry a été déposée au Conseil communal. Lors de sa réunion du 5 avril 2012, la Commission des pétitions a décidé de proposer de transmettre cette pétition avec la formulation suivante : « *Sans contester la compétence de la Municipalité, la Commission propose au Conseil communal de transmettre à celle-ci la Pétition pour un examen plus approfondi des demandes des pétitionnaires et pour des mesures éventuelles dans le budget 2013* ». Ainsi, le Conseil communal, dans sa séance du 23 mai 2012, a décidé de suivre la recommandation de la Commission des pétitions.

Les pétitionnaires demandent une augmentation à CHF 7.00 minimum par heure et par enfant.

Par conséquent, le budget 2014 contient une proposition d'améliorations salariales en faveur des accueillantes de jour en milieu familial. C'est toute la tarification qui a été modifiée et qui est plus en adéquation avec la demande des pétitionnaires.

Cette proposition a pour effet d'augmenter les coûts du personnel occasionnel de l'ordre de CHF 170'000.00. De plus, suite à la recrudescence des demandes des parents, il a été décidé une augmentation des heures des mamans de jour, ce qui représente une augmentation de coût qui se situe aux alentours de CHF 30'000.00

Augmentation de l'effectif du personnel communal dans le cadre du budget 2014

Le budget 2014 prévoit une augmentation de l'effectif du personnel communal de 2.05 ETP. Par conséquent, l'effectif de l'administration communale au 31 décembre 2014 est de 185.10 ETP.

Cette progression de l'équivalent de 2.05 ETP concerne essentiellement des ajustements positifs ou négatifs au sein de l'administration communale :

Secrétariat de la Municipalité : création d'un poste à mi-temps de « chargé de la sécurité » qui était auparavant sous la forme d'un mandat auprès d'une entreprise privée. Ceci a pour avantage de diminuer le coût lié à cette activité.

Culture et loisirs : augmentation du taux d'activité de 0.25 ETP de la gérante du Théâtre de la Voirie.

Musées : création d'un poste d'administrateur culturel à 60% et augmentation de l'activité des conservateurs-adjoints de 0.25 ETP. Ceci est partiellement compensé par la diminution de l'activité de la conservatrice de 0.10 ETP. Ainsi globalement, pour les Musées, cela représente une augmentation de l'effectif de l'équivalent de 0.75 ETP.

Théâtre de l'Octogone : création d'un poste de spécialiste en communication à 20% qui est entièrement compensé par la diminution de l'activité liée à la billetterie. Ainsi, globalement, pour le Théâtre de l'Octogone, l'effectif prévu dans le budget 2014 est le même que celui inscrit dans le budget 2013.

Domaines, gérances et sports : création d'un poste de « responsable de l'intendance » à 100%. Ce poste est entièrement compensé par des diminutions de postes dans les bâtiments scolaires. Renforcement de l'équivalent de 0.20 ETP du poste de « secrétaire-réceptionniste ». Par conséquent, globalement, l'effectif des domaines, gérances et sports progresse de 1.20 ETP par rapport au budget de l'année 2013.

Bâtiments administratifs et locatifs : augmentation de 0.40 ETP du staff de nettoyeuses.

Service technique (RAC) : création d'un poste de « coordinateur DTSI » à 70% ainsi que d'un « chef de chantier » supplémentaire à 100%. Il est à noter que cette augmentation de l'effectif au service technique est totalement compensée par des suppressions de postes aux services industriels. Par conséquent, l'effectif relatif au service technique augmente de 1.70 ETP par rapport au budget 2013.

Urbanisme et environnement : augmentation de l'équivalent de 0.20 ETP du staff administratif.

Bâtiments scolaires : changement de l'organisation de l'entretien des bâtiments scolaires. Cela a pour conséquences une diminution de 1.00 ETP au niveau des concierges permanents et une diminution de 0.35 ETP au niveau des nettoyeurs et nettoyeuses. Par conséquent, l'effectif relatif aux bâtiments scolaires diminue de 1.35 ETP par rapport au budget 2013.

Réfectoires scolaires primaires : la transformation d'une structure en « APEMS » a pour conséquence son transfert au sein de la Fondation pour l'enfance et la jeunesse. Cela représente une diminution de l'effectif de l'équivalent de 1.50 ETP par rapport au budget 2013.

Camps scolaires et colonies : création d'un poste de « moniteur fixe » à 100%, suite à la pérennisation d'un poste qui est depuis plusieurs années en contrat déterminé. Par conséquent, l'effectif des camps scolaires et colonies augmente de 1.00 ETP par rapport au budget 2013.

Service social communal : création d'un nouveau poste d' « employé d'administration » à 20%. Ainsi, l'effectif du service social communal augmente de 0.20 ETP par rapport au budget 2013.

Accueillantes en milieu familial : création d'un poste d' « employé d'administration » à 30%. Ainsi, l'effectif des accueillantes en milieu familial augmente de 0.30 ETP par rapport au budget 2013.

Services industriels - Eau : augmentation de 0.55 ETP du poste de « chef d'exploitation » ainsi que de 0.05 ETP du poste de « chef d'équipe ». Diminution de l'effectif des « appareilleurs » de 1.60 ETP. Par conséquent, l'effectif du service des eaux est en diminution de 1.00 ETP par rapport au budget 2013.

Services industriels - Electricité : augmentation de 0.40 ETP du poste de « chef d'exploitation » et diminution de l'effectif des « monteurs-électriciens » de 1.00 ETP. Ainsi, l'effectif du service électrique est en diminution de 0.60 ETP par rapport au budget 2013.

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous, un tableau récapitulatif des variations d'effectifs dans les différents secteurs de l'administration communale, par rapport au budget de l'année 2013 :

Chapitres	Description	Nombre d'ETP
110	Secrétariat de la Municipalité	+0.50
151	Culture et loisirs	+0.25
153	Musée	+0.75
300	Domaines, gérances et sports	+1.20
351	Bâtiments administratifs	+0.40
410	Service technique	+1.70
420	Urbanisme et environnement	+0.20
512	Bâtiments scolaires	-1.35
513	Réfectoires scolaires primaires	-1.50
570	Camps scolaires et colonies	+1.00
710	Service social communal	+0.20
760	Accueillantes en milieu familial	+0.30
812	Services industriels - Eaux	-1.00
823	Services industriels - Electricité	-0.60
	Augmentation de l'effectif	+2.05

Indexation des salaires et augmentations statutaires

Pour l'année 2014, nous avons tenu compte d'une indexation de 0.5% qui ne sera octroyée que si un accroissement effectif de l'index des prix à la consommation est constaté. Enfin, comme chaque année, nous avons prévu une enveloppe budgétaire correspondant à la totalité des augmentations statutaires possibles. Celles-ci sont décidées au terme de la procédure d'évaluation de fin d'année ; le montant effectif attribué est généralement inférieur à la prévision budgétaire.

2.1.1.2. Biens, services et marchandises

Nous remarquons que les achats de biens, services et marchandises, sans les charges des « APEMS », de l'Octogone et du SDIS, sont en nette augmentation, respectivement de 8.8% par rapport au budget 2013 et de 17.8 par rapport aux comptes 2012.

L'augmentation d'un peu plus de CHF 3.4 mios par rapport aux comptes de l'année 2012 (sans les charges relatives « APEMS », de l'Octogone et du SDIS) provient des postes suivants :

		<u>Montants (en CHF)</u>
a) Achat de machines et de matériel d'exploitation	CHF	150'000.00
b) Achats et consommation d'eau	CHF	150'000.00
c) Achats et consommation d'électricité	CHF	600'000.00
d) Entretien des bâtiments	CHF	700'000.00
e) Entretien des canalisations	CHF	200'000.00
f) Entretien parcs et zones de loisirs	CHF	350'000.00
g) Entretien du mobilier et des machines de bureau	CHF	50'000.00
h) Entretien du mobilier scolaire	CHF	50'000.00
i) Entretien des machines et du matériel d'exploitation	CHF	50'000.00
j) Frais de réceptions et de manifestations	CHF	100'000.00
k) Frais d'honoraires et frais expertises	CHF	750'000.00
l) Impôts et taxes	CHF	150'000.00
m) Cotisations à des institutions de droit privé	CHF	50'000.00
n) Divers	CHF	50'000.00
Total	CHF	3'400'000.00

a) Achat de machines et de matériel d'exploitation

C'est la somme totale de CHF 777'150.00 qui a été prévue dans le budget 2014, soit une progression d'environ CHF 150'000.00 par rapport aux comptes 2012 (sans les charges des « APEMS, de l'Octogone et du SDIS). Cette hausse s'explique en grande partie par les éléments suivants :

<u>Description</u>		<u>Montants</u>
Achats d'un aspirateur pour la Piscine de Pully-Plage	CHF	30'000.00
Achat d'un beamer de projection pour la Maison pulliérane	CHF	57'000.00
Remplacement du four combi du réfectoire d'Arnold Reymond	CHF	15'000.00
Achat de matériel pour le service électrique	CHF	26'200.00
Divers achats	CHF	21'800.00
Total augmentation des achats machines + mat. exploit.	CHF	150'000.00

b) Achats et consommation d'eau

C'est la somme totale de CHF 1'818'250.00 qui a été prévue dans le budget 2014, soit une progression d'environ CHF 150'000.00 par rapport aux comptes 2012 (sans les charges des « APEMS », de l'Octogone et du SDIS). Cette hausse s'explique en grande partie par les éléments suivants :

<u>Description</u>		<u>Montants</u>
Augmentation achats d'eau pour arrosages Parcs et promenades	CHF	11'000.00
Augmentation achats d'eau à Eauservice (SI Lausanne)	CHF	130'000.00
Diverses augmentations	CHF	9'000.00
Total augmentation des achats et consommation d'eau	CHF	150'000.00

Il est à noter que la totalité des augmentations liées aux achats d'eau est compensée par des revenus supplémentaires pour la Commune de Pully.

c) Achats et consommation d'électricité

C'est la somme totale de CHF 4'342'100.00 qui a été prévue dans le budget 2014, soit une progression d'environ CHF 600'000.00 par rapport aux comptes 2012 (sans les charges des « APEMS », de l'Octogone et du SDIS). Cette hausse s'explique en grande partie par les éléments suivants :

<u>Description</u>		<u>Montants</u>
Augmentation tarifs électricité pour les bâtiments communaux	CHF	90'000.00
Augmentation timbre amont (moyenne et haute tensions)	CHF	450'000.00
Augmentation achats services système Swissgrid	CHF	95'000.00
Diverses diminutions	CHF	-35'000.00
Total augmentation des achats et consommation d'électricité	CHF	600'000.00

Il est à noter que la totalité des augmentations liées aux achats et consommation d'électricité est compensée par des recettes supplémentaires pour la Commune de Pully.

d) Entretien des bâtiments

C'est la somme totale de CHF 2'832'800.00 qui a été prévue dans le budget 2014, soit une progression d'environ CHF 700'000.00 par rapport aux comptes 2012 (sans les charges des « APEMS », de l'Octogone et du SDIS). Cette hausse s'explique en grand partie par les éléments suivants :

<u>Description</u>		<u>Montants</u>
Réfection de murs des jardins familiaux	CHF	70'000.00
Rénovation et mise en conformité des installations techniques	CHF	288'500.00
Rénovations et entretien	CHF	293'000.00
Création d'un couvert de rangement au Home-école des Mosses	CHF	30'000.00
Diverses augmentations	CHF	18'500.00
Total augmentation de l'entretien des bâtiments	CHF	700'000.00

Par conséquent, nous pouvons catégoriser le budget de CHF 2'832'800.00 relatif à l'entretien des bâtiments de la manière suivante :

<u>Description</u>		<u>Montants</u>
Mise en conformité des installations	CHF	300'000.00
Contrats d'entretiens	CHF	470'000.00
Petits travaux d'entretien courant	CHF	250'000.00
Travaux urgents	CHF	600'000.00
Total de l'entretien obligatoire	CHF	1'620'000.00
Entretien nécessaire pour maintien valeur patrimoine	CHF	1'212'800.00
Total de l'entretien des bâtiments - Budget 2014	CHF	2'832'800.00

L'augmentation de l'entretien des bâtiments de CHF 700'000.00 par rapport aux comptes de l'année 2012 est en grande partie intégrée dans la somme de CHF 1'212'800.00 correspondant à l'entretien nécessaire pour le maintien de la valeur du patrimoine.

Ainsi, nous pouvons constater que les travaux d'entretien relatif à des travaux qui ne peuvent pas être repoussés représentent plus du 57% de l'ensemble des travaux d'entretien inclus dans le budget 2014.

e) Entretien des canalisations

C'est la somme totale de CHF 704'500.00 qui a été prévue dans le budget 2014, soit une progression d'environ CHF 200'000.00 par rapport aux comptes 2012 (sans les charges des « APEMS », de l'Octogone et du SDIS). Cette hausse s'explique en grande partie par les éléments suivants :

<u>Description</u>		<u>Montants</u>
Création d'un site de collecte des déchets avec conteneurs	CHF	90'000.00
Augmentation entretien canalisations du réseau d'eau	CHF	100'000.00
Augmentation entretien canalisations du réseau électrique	CHF	10'000.00
Total augmentation de l'entretien des canalisations	CHF	200'000.00

Il est à noter que l'augmentation du coût d'entretien des canalisations due à la création d'un site de collecte des déchets est financée par les taxes sur l'élimination et le traitement des déchets. De plus, l'augmentation constatée sur les réseaux d'eau et d'électricité est prise en charge par les usagers de ces deux réseaux.

f) Entretien parcs et zones de loisirs

C'est la somme totale de CHF 1'570'400.00 qui a été prévue dans le budget 2014, soit une progression d'environ CHF 350'000.00 par rapport aux comptes 2012 (sans les charges des « APEMS », de l'Octogone et du SDIS). Cette hausse s'explique en grande partie par les éléments suivants :

<u>Description</u>		<u>Montants</u>
Réfection des courts de tennis du Tennis Club	CHF	30'000.00
Remplacement de l'éclairage des projecteurs du Tennis Club	CHF	60'000.00
Augmentation des aménagements et mobilier urbain	CHF	60'000.00
Sécurisation des places de jeux pour enfants (rapport BPA)	CHF	50'000.00
Privatisation de l'entretien des places de jeux pour enfants	CHF	30'000.00
Réaménagement place de jeux pour enfants Parc Pré des Clos	CHF	25'000.00
Entretien des nouvelles plantations des Parcs et promenades	CHF	50'000.00
Réfection et peinture pataugeoire du Parc de Guillemain	CHF	25'000.00
Diverses augmentations	CHF	20'000.00
Total augmentation de l'entretien parcs et zones de loisirs	CHF	350'000.00

g) Entretien du mobilier et des machines de bureau

C'est la somme totale de CHF 109'000.00 qui a été prévue dans le budget 2014, soit une progression d'environ CHF 50'000.00 par rapport aux comptes 2012 (sans les charges des « APEMS », de l'Octogone et du SDIS). Cette hausse s'explique en grande partie par des extensions de maintenance relatives au matériel informatique.

h) Entretien du mobilier scolaire

C'est la somme totale de CHF 180'000.00 qui a été prévue dans le budget 2014, soit une progression d'environ CHF 50'000.00 par rapport aux comptes 2012 (sans les charges des « APEMS », de l'Octogone et du SDIS). Cette hausse s'explique en grande partie par l'adaptation des classes et des salles spéciales aux normes Harmos.

i) Entretien des machines et du matériel d'exploitation

C'est la somme totale de CHF 134'200.00 qui a été prévue dans le budget 2014, soit une progression d'environ CHF 50'000.00 par rapport aux comptes 2012 (sans les charges des « APEMS », de l'Octogone et du SDIS). Cette hausse s'explique en grande partie par des extensions et des remplacements de mobilier (tables et chaises) concernant les réfectoires scolaires des primaires et des enfantines.

j) Frais de réceptions et de manifestations

C'est la somme totale de CHF 231'400.00 qui a été prévue dans le budget 2014, soit une progression d'environ CHF 100'000.00 par rapport aux comptes 2012 (sans les charges des « APEMS », de l'Octogone et du SDIS). Cette hausse s'explique en grande partie par le programme des cartes de visites pulliérans organisées par le Ville de Pully, par les animations culturelles organisées par les Musées, par le projet pédagogique des établissements scolaires « Jardins potagers scolaires » et par les forums annuels des seniors.

k) Frais d'honoraires et frais d'expertises

C'est la somme totale de CHF 2'051'000.00 qui a été prévue dans le budget 2014, soit une progression d'environ CHF 750'000.00 par rapport aux comptes 2012 (sans les charges des « APEMS », de l'Octogone et du SDIS). Cette hausse s'explique en grande partie, par les éléments suivants :

<u>Description</u>		<u>Montants</u>
Honoraire liés aux ressources humaines (avocats, frais d'études)	CHF	25'000.00
Honoraires pour la mise en place du nouveau site internet	CHF	54'000.00
Etude renaturation de la Paudèze (subventions VD + CH)	CHF	140'000.00
Etudes liées aux réformes scolaires	CHF	75'000.00
Etudes liées à l'énergie et à l'éclairage de bâtiments publics	CHF	152'800.00
Etudes liées aux réseaux	CHF	47'000.00
Honoraires police déchets (introduction taxes au 01.01.2013)	CHF	63'000.00
Politique sociale communale seniors - Diagnostic communautaire	CHF	80'000.00
Expertise et enquête sur création centre socio-culturel	CHF	20'000.00
Etudes diverses	CHF	93'200.00
Total augmentation de l'entretien des bâtiments	CHF	750'000.00

Il est important de préciser qu'une partie de l'augmentation de CHF 750'000.00 des frais d'honoraires et d'expertises sera subventionnée par le Canton et la Confédération. En effet, la renaturation de la Paudèze et les études liées à l'énergie devraient obtenir un soutien des autorités cantonales et fédérales. Ainsi, c'est un montant total de subventions de l'ordre de CHF 148'000.00 qui est attendu.

Pour terminer, il y a lieu également de préciser que figurent dans les frais d'honoraires et d'expertises, les prestations fournies par l'Association intercommunale Sécurité Est-lausannois (ASEL) relatives à la police des déchets (CHF 63'000.00). En effet, l'introduction des taxes sur l'élimination et le traitement des déchets au 1^{er} janvier 2013 justifie ceci.

Par conséquent, si nous tenons compte de tous ces facteurs, la progression des honoraires et frais d'expertises se présentent de la manière suivante :

<u>Description</u>		<u>Montants</u>
Augm. honoraires et frais expertises par rapport comptes 2012	CHF	750'000.00
Subventions à recevoir du Canton et de la Confédération	CHF	-148'000.00
Projets liés à l'énergie	CHF	-84'800.00
Prestations de la police des déchets fournies par ASEL	CHF	-63'000.00
Solde augmentation des honoraires et expertises	CHF	454'200.00

l) Impôts et taxes

C'est la somme totale de CHF 370'600.00 qui a été prévue dans le budget 2014, soit une progression d'environ CHF 150'000.00 par rapport aux comptes 2012 (sans les charges des « APEMS », de l'Octogone et du SDIS). Cette progression s'explique par l'entrée en vigueur, dès le 1^{er} janvier 2013, des taxes sur le traitement et l'élimination des déchets. En effet, notre Commune devra s'acquitter, à l'instar de tous les propriétaires, de la taxe de base sur le volume ECA. Il est à noter que ces charges supplémentaires sont intégralement compensées par des revenus complémentaires.

m) Cotisations à des institutions de droit privé

C'est la somme totale de CHF 112'335.00 qui a été prévue dans le budget 2014, soit une progression d'environ CHF 50'000.00 par rapport aux comptes 2012 (sans les charges des « APEMS », de l'Octogone et du SDIS). Cette hausse s'explique en grande partie de l'abonnement concernant le second accès internet.

En conclusion, la forte progression des achats de biens, services et marchandises peut être résumée de la manière suivante :

<u>Description</u>		<u>Montants</u>
Augmentation des achats des biens, services et marchandises	CHF	3'400'000.00
Augmentations compensées par revenus - Service électrique	CHF	-610'000.00
Augmentations compensées par revenus - Service des eaux	CHF	-250'000.00
Augmentations compensées par revenus - Subventions VD+CH	CHF	-148'000.00
Augmentations compensées par revenus - Taxes sur déchets	CHF	-303'000.00
Prélèvement sur fonds de rénovation des bâtiments	CHF	-60'100.00
Sécurisation des places de jeu pour enfants	CHF	-50'000.00
Coûts supplémentaires liés à l'introduction d'Harmos	CHF	-150'000.00
Mandats liés à l'énergie	CHF	-84'800.00
Solde augmentation biens, services et marchandises	CHF	1'744'100.00

Ainsi, nous constatons que si nous faisons abstraction des dépenses supplémentaires compensées par des revenus, des prélèvements sur les fonds, de la sécurisation des places de jeu pour enfants, des coûts supplémentaires liés à l'introduction d'Harmos et des mandats liés à l'énergie, l'augmentation des achats de biens, services et marchandises, par rapport aux comptes 2012 (sans les charges des « APEMS », de l'Octogone et du SDIS), serait de l'ordre de CHF 1.7 mio, soit une progression de 9.1%.

De plus, si nous prenons en compte les travaux d'entretien urgents sur les bâtiments communaux, la progression serait ramenée à 5.9%.

2.1.1.3. Aides et subventions

Les aides et subventions (sans les charges des « APEMS », de l'Octogone et du SDIS) sont, quant à elles, en légère diminution par rapport au budget 2013 (-1.9%) et en forte progression (+12.4%) par rapport aux comptes de l'année 2012.

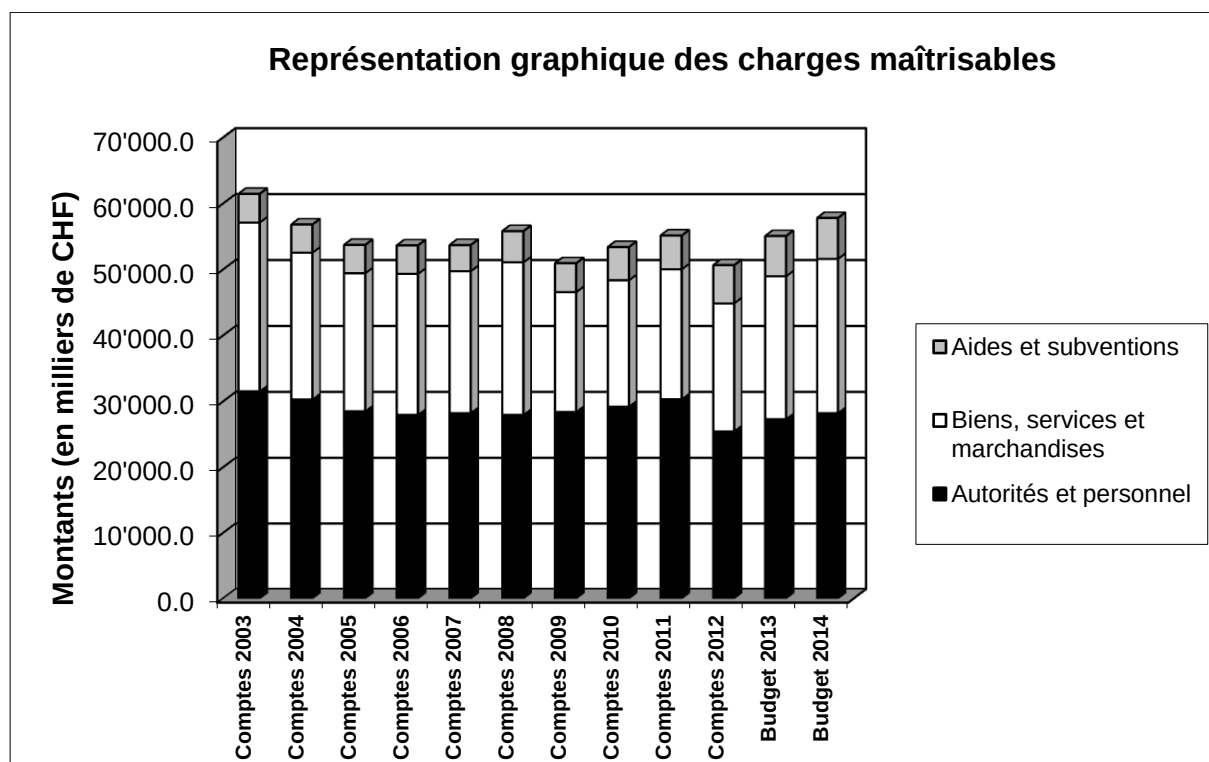
Il est important de préciser que les négociations financières entre les communes et le Canton ont une incidence directe sur le niveau des aides et subventions de l'année 2014. En effet, ces négociations financières ont porté, entre autre, sur le financement des soins à domicile (AVASAD). Ainsi, suite à ces négociations, la participation des communes vaudoises a été réduite de CHF 30.70 par habitant, ce qui représente pour la Ville de Pully, une diminution de la subvention d'environ CHF 550'000.00. Par conséquent, il y a lieu de ne pas prendre en compte ce montant dans le cadre de nos analyses.

Ainsi, si nous faisons abstraction de la réduction en faveur des communes pour le financement des soins à domicile, nous constatons que les aides et subventions (sans les charges des « APEMS », de l'Octogone et du SDIS) progressent d'environ 7.1% par rapport au budget 2013 et d'environ 22.7% par rapport aux comptes de l'année 2012.

L'importante progression constatée par rapport aux comptes 2012 provient pour l'essentiel de l'augmentation du coût du réseau d'accueil de l'enfance, de la subvention pour les transports en faveur des jeunes en formation, des différentes aides sociales suite à l'introduction des taxes sur le traitement et l'élimination des déchets, de la part

communale sur le financement de l'accueil familial de jour (mamans de jours) et de la subvention en faveur de la Fondation pour l'enfance et la jeunesse.

Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges maîtrisables depuis l'année 2003 :



Il est à noter que la baisse constatée sur les comptes 2012 des charges maîtrisables provient du transfert du personnel de Police, dès le 1^{er} janvier 2012, à l'Association intercommunale.

2.1.2. Charges non maîtrisables

Ce sont celles pour lesquelles la Municipalité n'exerce pas un véritable contrôle.

Par conséquent, ces charges ne peuvent pas faire l'objet de mesures de rationalisation des coûts.

Les charges non maîtrisables sont composées des éléments suivants :

- les charges relatives aux intérêts passifs sur la dette de la Ville ;
- les charges relatives aux amortissements sur les investissements ;
- les charges relatives aux remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques (reports de charges cantonales).

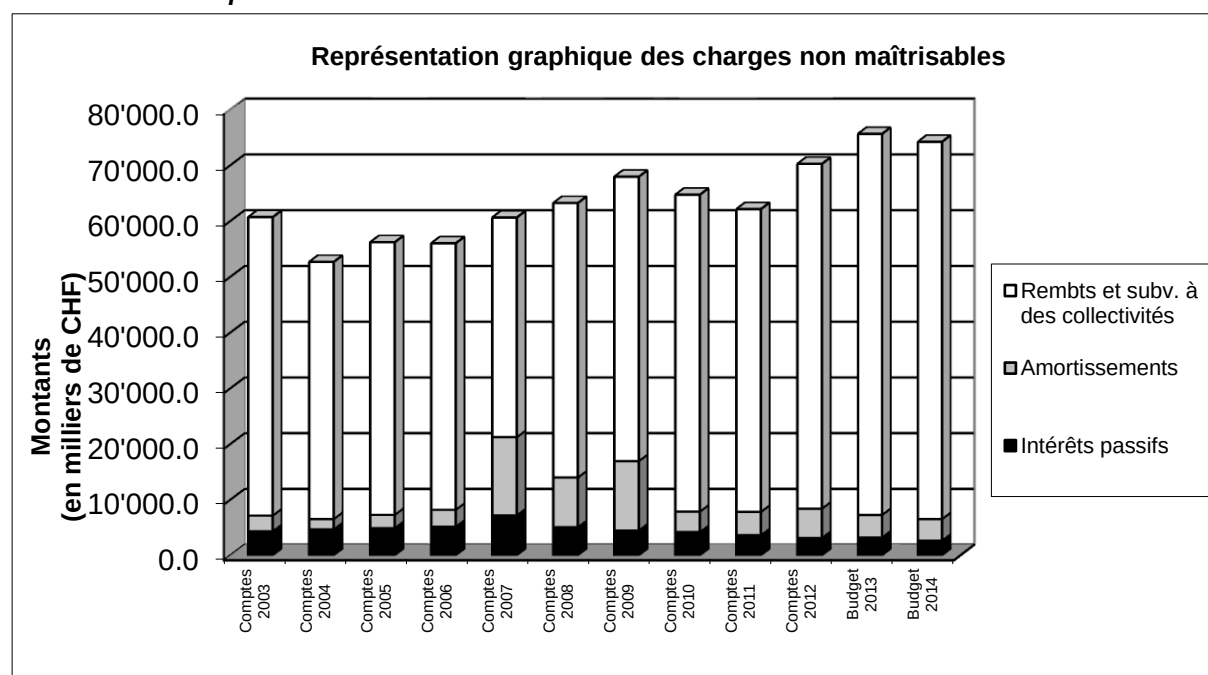
Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre le budget 2014 et le budget 2013 (en CHF) :

Intitulé	Budget 2014	Budget 2013	Ecart	Ecart (en %)
Intérêts passifs	2'690'000.00	3'258'800.00	-568'800.00	-17.5%
Amortissements	3'880'300.00	4'042'900.00	-162'600.00	-4.0%
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	67'673'990.00	68'356'050.00	-682'060.00	-1.0%
Total des charges non maîtrisables	74'244'290.00	75'657'750.00	-1'413'460.00	-1.9%

Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre le budget 2014 et les comptes 2012 (en CHF) :

Intitulé	Budget 2014	Comptes 2012	Ecart	Ecart (en %)
Intérêts passifs	2'690'000.00	3'171'421.49	-481'421.49	-15.2%
Amortissements	3'880'300.00	5'262'951.07	-1'382'651.07	-26.3%
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	67'673'990.00	61'848'751.42	5'825'238.58	9.4%
Total des charges non maîtrisables	74'244'290.00	70'283'123.98	3'961'166.02	5.6%

Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges non maîtrisables depuis l'année 2003 :



2.1.3. Intérêts passifs

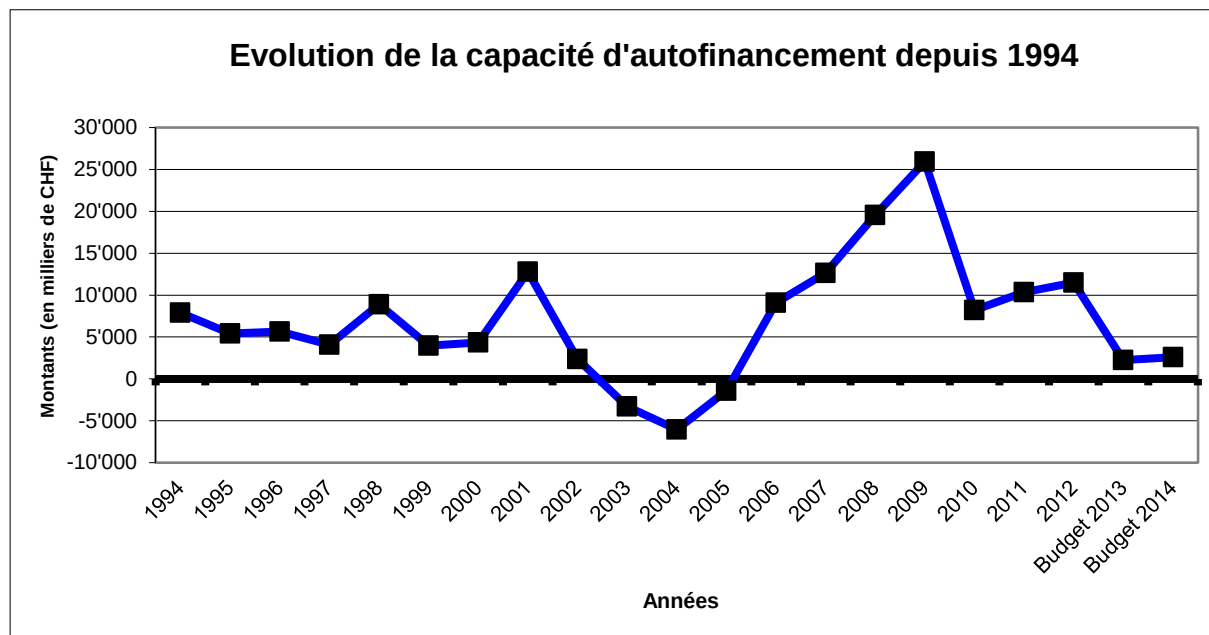
Pour l'exercice 2014, la dette communale devrait évoluer de la manière suivante :

Libellé	Montants (en milliers de CHF)
Total des revenus prévus dans le budget 2014	+142'948.9
Total des charges prévues dans le budget 2014	-143'008.9
Déficit prévu dans le budget 2014	-60.0
<i>Eléments non monétaires :</i>	
Imputations internes (charges) prévues dans le budget 2014	9'975.2
Imputations internes (revenus) prévues dans le budget 2014	-9'975.2
Amortissements comptables prévus dans le budget 2014 (minimum légal)	2'866.5
Attributions fonds et fin. spéciaux prévus dans le budget 2014	966.4
Prélèvements fonds et fin. spéciaux prévus dans le budget 2014	-1'177.1
Cash-flow (capacité d'autofinancement) prévu dans le budget 2014	2'595.8
Investissements prévus pour l'année 2014 (selon PI 2013-2017)	-17'506.0
Besoin en capitaux étrangers (augmentation de l'endettement)	-14'910.2
Liquidités prévisibles au 1^{er} janvier 2014	2'000.0
Augmentation probable de la dette durant l'exercice 2014	12'910.2
Dette probable au 31 décembre 2014	-90'000.0

Ainsi, au 31 décembre 2014, la dette communale devrait se situer aux alentours de CHF 90.0 mios et ce, grâce aux liquidités accumulées ces dernières années.

Les intérêts relatifs au budget 2014 sont inférieurs d'un peu moins de CHF 600'000.00 que ceux qui ont été prévus dans le cadre de l'élaboration du budget 2013. Il est intéressant de constater que, grâce aux excellents résultats réalisés depuis l'année 2006, notre Commune a été en mesure de rembourser la dette à la hauteur de CHF 66.4 mios, ce qui aura pour principale conséquence, une baisse des intérêts passifs d'environ CHF 1.9 mio, soit un peu plus de l'équivalent d'un point et demi d'impôt.

Graphique montrant l'évolution de la capacité d'autofinancement de la Ville de Pully depuis 1994 jusqu'au budget 2014 :



On constate que, depuis l'année 2003, la Ville de Pully a systématiquement généré des marges d'autofinancement négatives et ce, jusqu'en 2005. Les années 2006 à 2012 ont été très bonnes et ont généré des marges d'autofinancement largement positives, ce qui a permis à notre Commune de financer l'entier de ses investissements par des fonds propres et de rembourser une partie de la dette communale.

2.1.3.1. Amortissements

Les amortissements sont en diminution de 4.0% par rapport au budget 2013. Ceci provient pour l'essentiel de l'amortissement du filtre à bande de la STEP qui est prévu, en une seule fois, sur l'exercice 2013. Nous rappelons que les amortissements comptables sont pratiqués selon le minimum légal. Par conséquent, nous n'avons plus aucune marge de manœuvre quant à la réduction de ce type de charges.

Par rapport aux comptes 2012, on constate une forte diminution de 26.3%. Cette baisse est essentiellement due à l'amortissement du crédit cadre sur les crédits d'études de la législature précédente qui a été amorti lors du bouclage des comptes de l'année 2012.

2.1.3.2. Remboursements, participations et subventions à des collectivités

La diminution de 1.0% par rapport au budget 2013 provient pour l'essentiel de la baisse de notre participation au financement de la facture sociale.

La forte progression de 9.4% par rapport aux comptes de l'année 2012 provient de la création du « SDIS Ouest-Lavaux » dès le 1^{er} janvier 2014, de l'augmentation de notre participation au financement de la facture sociale ainsi que du décompte final de la péréquation de l'année 2011 qui nous a été favorable et qui a été comptabilisé dans les comptes de l'année 2012. Cette importante hausse provient également de l'augmentation

de notre participation au financement de l'ASEL. En effet, suite à l'assainissement de la Caisse de pensions (CIP) et à l'engagement de deux policiers qui ont terminé leur formation, les charges ont progressé de manière importante.

Durant l'été de cette année, nous avons reçu le décompte final relatif aux charges péréquatives de l'année 2012. Il s'avère que le Canton nous a remboursé la somme nette d'environ CHF 2.6 mios. Ce montant viendra influencer de manière positive les comptes de l'année 2013.

2.1.3.2.1 *Financement de la facture sociale*

Afin d'alléger le financement des communes vaudoises relatif à la facture sociale, le nouveau système de péréquation, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2011, prévoit, contre une bascule de six points d'impôts des communes en faveur du Canton, une diminution de la facture sociale. Pour ce faire, certains régimes ont été sortis de la facture sociale et, par conséquent, seront financés uniquement par le Canton. Les régimes concernés sont les suivants :

- les subsides à l'assurance maladie versés aux bénéficiaires des prestations complémentaires AVS/AI ;
- l'enseignement spécialisé ;
- l'aide au domaine de l'asile.

Par conséquent, la participation au financement de la facture sociale de notre Commune, selon le nouveau système péréquatif vaudois, se présente de la manière suivante :

Couches	Montants	
1 ^{ère} couche - Prélèvement sur les recettes conjoncturelles	CHF	4'502'600.00
2 ^{ème} couche - Ecrêtage de la capacité financière	CHF	6'873'400.00
3 ^{ème} couche - Paiement en points d'impôts écrêtés (15.09)	CHF	15'832'300.00
Total participation de notre Commune à la facture sociale	CHF	27'208'300.00

La réforme de la péréquation intercommunale vaudoise entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2011 a prévu un basculement au Canton d'un quart du montant total de la facture sociale communale assorti d'une bascule d'impôt de six points des communes en faveur de l'Etat. En vertu de l'article 9, alinéas 3 et 4 du décret fixant les modalités d'application de la loi sur les péréquations intercommunales (DLPIC), la bascule doit être corrigée par décret avec effet au 1^{er} janvier 2013 sur la base des valeurs effectives de l'année 2011 qui auraient dû conduire à une bascule d'impôt des communes à l'Etat de 6.37 points. Or, dans

le cadre des négociations financières entre les communes et le Canton, il a été décidé de renoncer à refacturer aux communes l'équivalent de 0.37 point d'impôt.

Par rapport au décompte final de l'année 2010, qui, lui, a été établi selon l'ancien système péréquatif, nous constatons que notre participation incluse dans le budget 2014 est inférieure d'environ CHF 0.2 mio. Cependant, il ne faut pas oublier que notre Commune s'est vue « amputer » de l'équivalent de six points d'impôt en faveur du Canton, ce qui représente une baisse de nos recettes fiscales de l'ordre de CHF 7.2 mios. Ainsi, trois ans après l'entrée en vigueur du nouveau système péréquatif, sensé alléger la participation des communes au financement de la facture sociale, l'on constate que notre participation est presque identique qu'au moment de l'introduction du nouveau système et ce, tout en ayant perdu l'équivalent de six points d'impôt. Par conséquent, cela représente une perte pour notre Commune d'approximativement CHF 7.0 mios.

Tableau mentionnant l'évolution de la facture sociale entre le budget 2014 et le décompte final pour l'année 2012 (en CHF) :

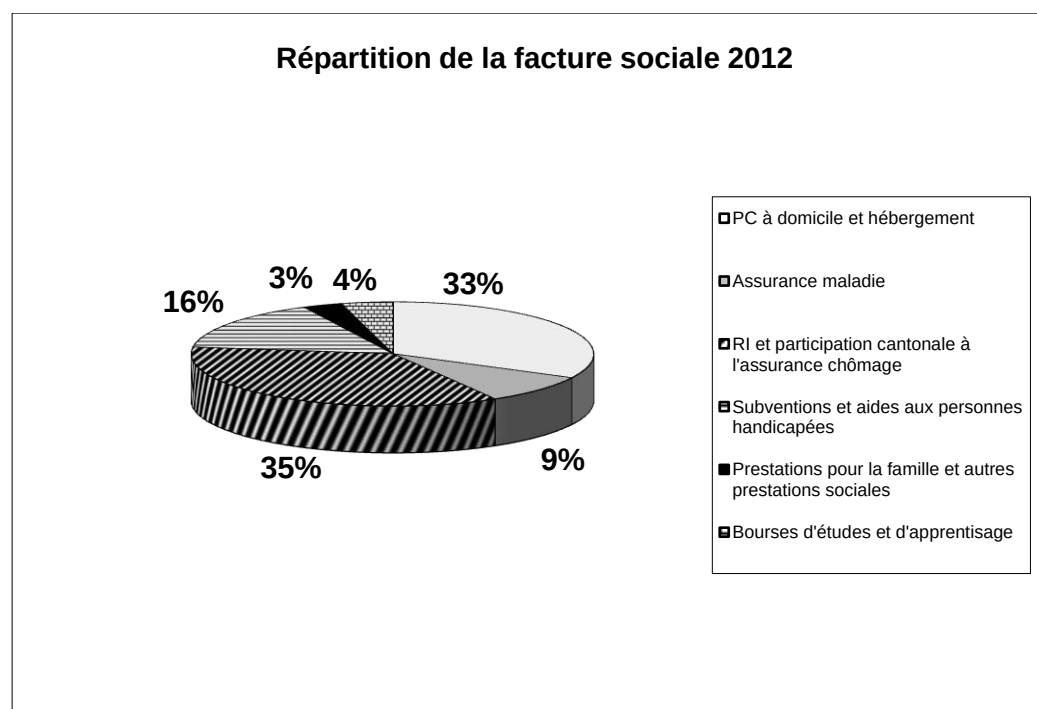
Libellé	Budget 2014	Décompte 2012	Différence	Différence (en %)
PC à domicile et hébergement	8'867'800.00	8'061'715.00	806'085.00	10.0%
Assurance maladie	2'445'900.00	2'072'043.00	373'857.00	18.0%
RI et participation cantonale à l'assurance chômage	9'657'300.00	8'596'756.00	1'060'544.00	12.3%
Subventions et aides aux personnes handicapées	4'252'700.00	3'528'045.00	724'655.00	20.5%
Prestations pour la famille et autres prestations sociales	856'300.00	732'589.00	123'711.00	16.9%
Bourses d'étude et d'apprentissage	1'128'300.00	1'056'038.00	72'262.00	6.8%
Total facture sociale	27'208'300.00	24'047'186.00	3'161'114.00	13.1%

Tableau mentionnant l'évolution de la facture sociale entre le budget 2014 et le budget 2013 (en CHF) :

Libellé	Budget 2014	Budget 2013	Différence	Différence (en %)
PC à domicile et hébergement	8'867'800.00	9'194'700.00	-326'900.00	-3.6%
Assurance maladie	2'445'900.00	2'462'800.00	-16'900.00	-0.7%
RI et participation cantonale à l'assurance chômage	9'657'300.00	9'688'400.00	-31'100.00	-0.3%
Subventions et aides aux personnes handicapées	4'252'700.00	4'333'700.00	-81'000.00	-1.9%
Prestations pour la famille et autres prestations sociales	856'300.00	826'700.00	29'600.00	3.6%
Bourses d'étude et d'apprentissage	1'128'300.00	1'217'000.00	-88'700.00	-7.3%
Total facture sociale	27'208'300.00	27'723'300.00	-515'000.00	-1.9%

Globalement, la part des communes vaudoises au financement de la facture sociale pour l'année 2014 est d'environ CHF 645.3 mios, soit une augmentation de 6.3% par rapport aux acomptes calculés dans le cadre de l'élaboration du budget 2013.

La répartition des différents régimes de la facture sociale pour l'année 2014 se composent des éléments suivants :



On peut constater que la part de la Ville de Pully à la facture sociale est passée de CHF 9.8 mios en 1994 à CHF 27.2 mios pour le budget 2014, soit une augmentation de CHF 17.4 mios (+177.6%).

En points d'impôts, voici ce que représente la facture sociale depuis 1994 :

▪ 1994	15 points d'impôts
▪ 1995	15 points d'impôts
▪ 1996	16 points d'impôts
▪ 1997	15 points d'impôts
▪ 1998	23 points d'impôts
▪ 1999	21 points d'impôts
▪ 2000	21 points d'impôts
▪ 2001	20 points d'impôts
▪ 2002	24 points d'impôts
▪ 2003	28 points d'impôts
▪ 2004	33 points d'impôts
▪ 2005	36 points d'impôts
▪ 2006	27 points d'impôts
▪ 2007	17 points d'impôts
▪ 2008	20 points d'impôts
▪ 2009	20 points d'impôts
▪ 2010	24 points d'impôts
▪ 2011	20 points d'impôts
▪ 2012	21 points d'impôts
▪ 2013 (budget)	23 points d'impôts
▪ 2014 (budget)	22 points d'impôts

Dès lors, on ne peut que constater que, depuis 1994, la facture sociale en points d'impôts, a augmenté de 47%. Ceci veut dire également que les 35% de l'impôt perçu sur le revenus, sur la fortune, sur le bénéfice net et la capital des sociétés est consacré au paiement de la facture sociale. Le reste, soit 41 points, sont consacrés, d'une part, au paiement des autres charges cantonales et, d'autre part, au bon fonctionnement de la Ville de Pully.

2.1.3.2.2 Financement de la péréquation directe horizontale

La péréquation directe horizontale s'effectue par une distribution d'un fonds en trois couches de financement en trois mécanismes de plafonnement.

Finalement, l'alimentation du fonds de péréquation en points d'impôts nécessaires dépend des redistributions prévues. Pour l'année 2014, cela représente l'équivalent de 19.00 points d'impôts.

Ainsi, la participation et le retour sur la péréquation directe horizontale de notre Commune, se présente de la manière suivante :

Couches et plafonnements	Montants
Distribution 1 ^{ère} couche - Population	CHF -12'364'900.00
Distribution 2 ^{ème} couche - Solidarité	CHF 0.00
Distribution 3 ^{ème} couche - Dépenses thématiques	CHF -1'234'800.00
1 ^{er} plafonnement - Plafonnement de l'effort	CHF 0.00
2 ^{ème} plafonnement - Plafonnement de l'aide	CHF 0.00
3 ^{ème} plafonnement - Plafonnement du taux	CHF 0.00
Alimentation du fonds de péréquation directe (19.00 points)	CHF 20'658'400.00
Total participation nette à la péréquation directe horizontale	CHF 7'058'700.00

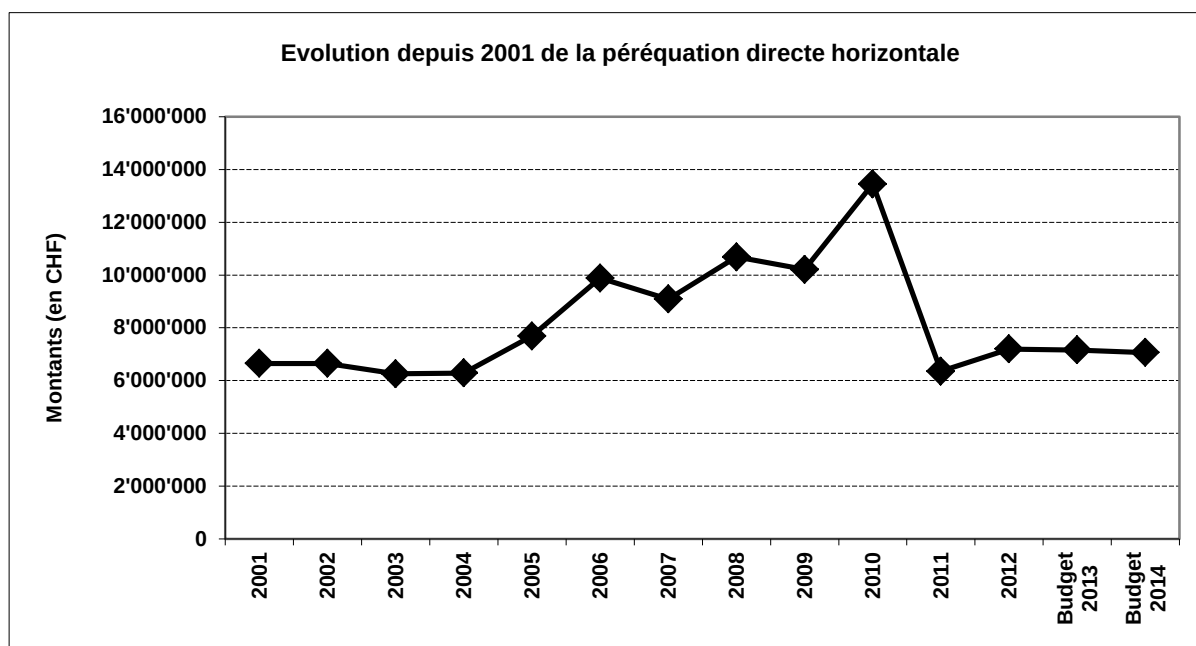
Par conséquent, nous constatons que notre participation nette incluse dans le budget 2014 est inférieure de CHF 99'138.00 par rapport au budget 2013.

En points d'impôts, voici ce que représente la péréquation directe horizontale (sans la réforme policière), depuis 2001 :

▪ 2001	7.7 points d'impôts
▪ 2002	7.5 points d'impôts
▪ 2003	6.8 points d'impôts
▪ 2004	6.6 points d'impôts
▪ 2005	8.2 points d'impôts
▪ 2006	9.6 points d'impôts
▪ 2007	8.6 points d'impôts
▪ 2008	8.8 points d'impôts
▪ 2009	8.0 points d'impôts
▪ 2010	11.5 points d'impôts
▪ 2011	5.4 points d'impôts
▪ 2012	6.1 points d'impôts
▪ 2013 (budget)	5.8 points d'impôts
▪ 2014 (budget)	5.7 points d'impôts

On peut constater que la part nette de la Ville de Pully à la péréquation directe horizontale est passée de CHF 6.6 mios en 2001 à CHF 7.1 mios pour le budget 2014, soit une augmentation d'environ CHF 0.5 mio (+7.6%). En équivalent en points d'impôts, la nouvelle péréquation devrait avoir des incidences financières positives pour notre

Commune. En effet, alors que la péréquation directe horizontale nette représentait l'équivalent de 7.7 points en 2001, elle ne représente plus que 5.7 points dans le cadre de l'élaboration du budget 2014.



2.1.3.2.3 Charges péréquatives - Récapitulatif

Tableau mentionnant l'évolution des charges péréquatives entre le budget 2014 et le budget 2013 (en CHF) :

Libellé	Budget 2014	Budget 2013	Différence	Différence (en %)
Financement facture sociale	27'208'300.00	27'723'300.00	-515'000.00	-1.9%
Alimentation fonds péréquation	20'658'400.00	21'046'000.00	-387'600.00	-1.8%
Retour sur péréquation directe	-13'599'700.00	-13'888'100.00	288'400.00	2.1%
Réforme policière	1'619'000.00	1'627'400.00	-8'400.00	-0.5%
Total péréquation directe horizontale nette	35'886'000.00	36'508'600.00	-622'600.00	-1.7%

Ainsi, nous constatons que les acomptes relatifs à l'année 2014 sont inférieurs de 1.7% à ceux qui avaient été calculés dans le cadre de l'élaboration du budget 2013.

Tableau mentionnant l'évolution des charges péréquatives entre le budget 2014 et le décompte final de l'année 2012 (en CHF) :

Libellé	Budget 2014	Décompte 2012	Différence	Différence (en %)
Financement facture sociale	27'208'300.00	24'047'186.00	3'161'114.00	13.1%
Alimentation fonds péréquation	20'658'400.00	20'695'090.00	-36'690.00	-0.2%
Retour sur péréquation directe	-13'599'700.00	-13'518'694.00	-81'006.00	-0.6%
Réforme policière	1'619'000.00	1'438'799.00	180'201.00	12.5%
Total péréquation directe horizontale nette	35'886'000.00	32'662'381.00	3'223'619.00	9.9%

Ainsi, nous constatons que le système péréquatif nous est globalement défavorable d'un peu plus de CHF 3.2 mios par rapport aux montants inclus dans le décompte final de l'année 2012.

2.1.3.2.4 Transports publics

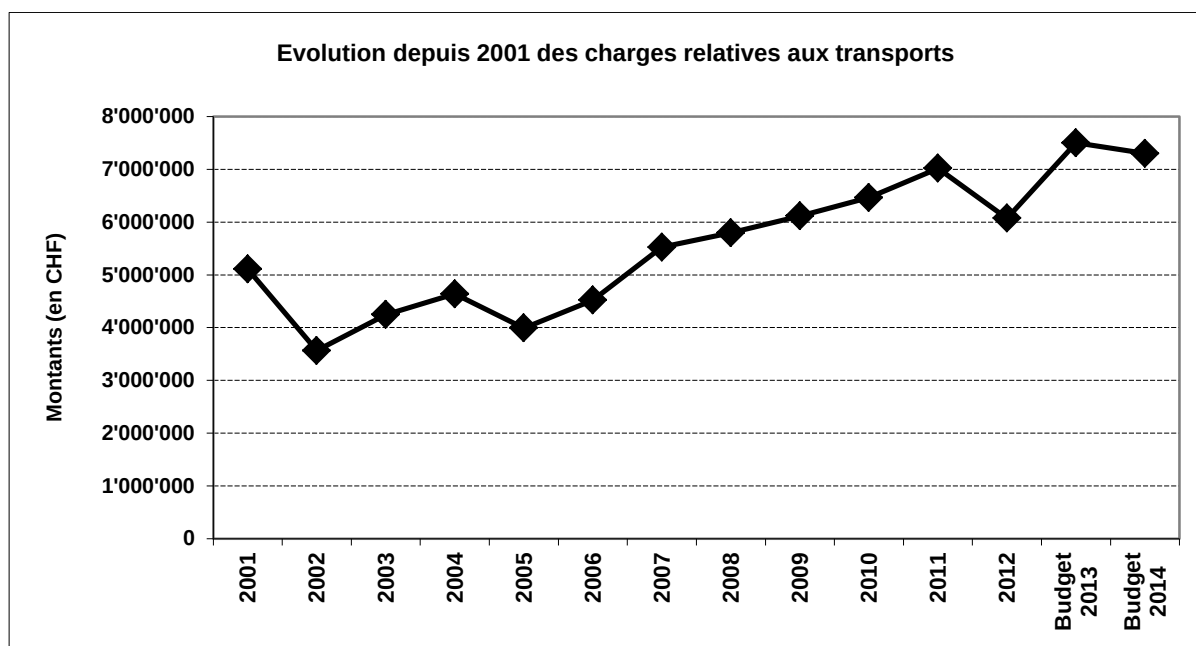
Vous trouverez ci-dessous le détail du montant relatif aux transports publics qui a été porté au budget 2014 :

▪ TL, estimation du déficit général	CHF	5'800'000.00
▪ Lignes régionales : bassin n°5 Lausanne-Echallens-Oron	CHF	1'500'000.00
Montant porté au budget 2014		CHF 7'300'000.00

En points d'impôts, voici ce que représente la part de la Ville de Pully au financement des transports publics, depuis 2001 :

▪ 2001	5.9 points d'impôts
▪ 2002	4.0 points d'impôts
▪ 2003	4.6 points d'impôts
▪ 2004	4.9 points d'impôts
▪ 2005	4.3 points d'impôts
▪ 2006	4.4 points d'impôts
▪ 2007	5.2 points d'impôts
▪ 2008	4.8 points d'impôts
▪ 2009	4.8 points d'impôts
▪ 2010	5.5 points d'impôts
▪ 2011	6.0 points d'impôts
▪ 2012	5.2 points d'impôts
▪ 2013 (budget)	6.1 points d'impôts
▪ 2014 (budget)	5.9 points d'impôts

Graphique montrant l'évolution des charges relatives aux transports depuis 2001 :



L'augmentation constatée depuis l'année 2005 provient en grande partie de la prise en compte du coût d'amortissement du chantier et des charges de fonctionnement du M2.

2.1.3.2.5 *Reports de charges cantonales - Conclusions*

En points d'impôts, voici ce que représente le total des reports de charges cantonales depuis 2001 (y compris la réforme policière) :

▪ 2001	33.6 points d'impôts
▪ 2002	35.5 points d'impôts
▪ 2003	58.1 points d'impôts
▪ 2004	48.6 points d'impôts
▪ 2005	52.3 points d'impôts
▪ 2006	46.6 points d'impôts
▪ 2007	30.6 points d'impôts
▪ 2008	33.6 points d'impôts
▪ 2009	32.8 points d'impôts
▪ 2010	41.0 points d'impôts
▪ 2011	31.4 points d'impôts
▪ 2012	33.6 points d'impôts
▪ 2013 (budget)	36.2 points d'impôts
▪ 2014 (budget)	34.9 points d'impôts

Ainsi, on constate que la charge communale exprimée en points d'impôts, y compris les effets liés à la réforme policière, est, dans le cadre du budget 2014, supérieure à celle réalisée dans les comptes 2012.

Par conséquent, le total des reports de charges cantonales incluses dans le budget 2014 représente l'équivalent de 34.9 points d'impôts. Ceci veut dire que le 55.4% de nos ressources fiscales sont utilisées afin de financer ce type de charges.

2.1.4. **Charges internes**

Ces charges sont, comme leur nom l'indique, des charges qui proviennent essentiellement du fonctionnement interne de l'administration communale :

Les charges internes sont composées des éléments suivants :

- Charges relatives aux imputations internes ;
- Charges relatives aux attributions aux fonds et financements spéciaux.

2.1.4.1. ***Imputations internes (charges)***

Tout d'abord, il convient de rappeler que les imputations internes n'ont pas d'incidence sur le résultat des comptes de la Ville de Pully. En effet, leurs charges relatives sont entièrement compensées par des revenus correspondants à ces mêmes imputations.

2.1.4.2. Attributions aux fonds et financements spéciaux

Les attributions à des fonds et financements spéciaux sont également des opérations purement comptables. Par conséquent, elles n'ont aucune incidence sur la situation de trésorerie de la Ville de Pully.

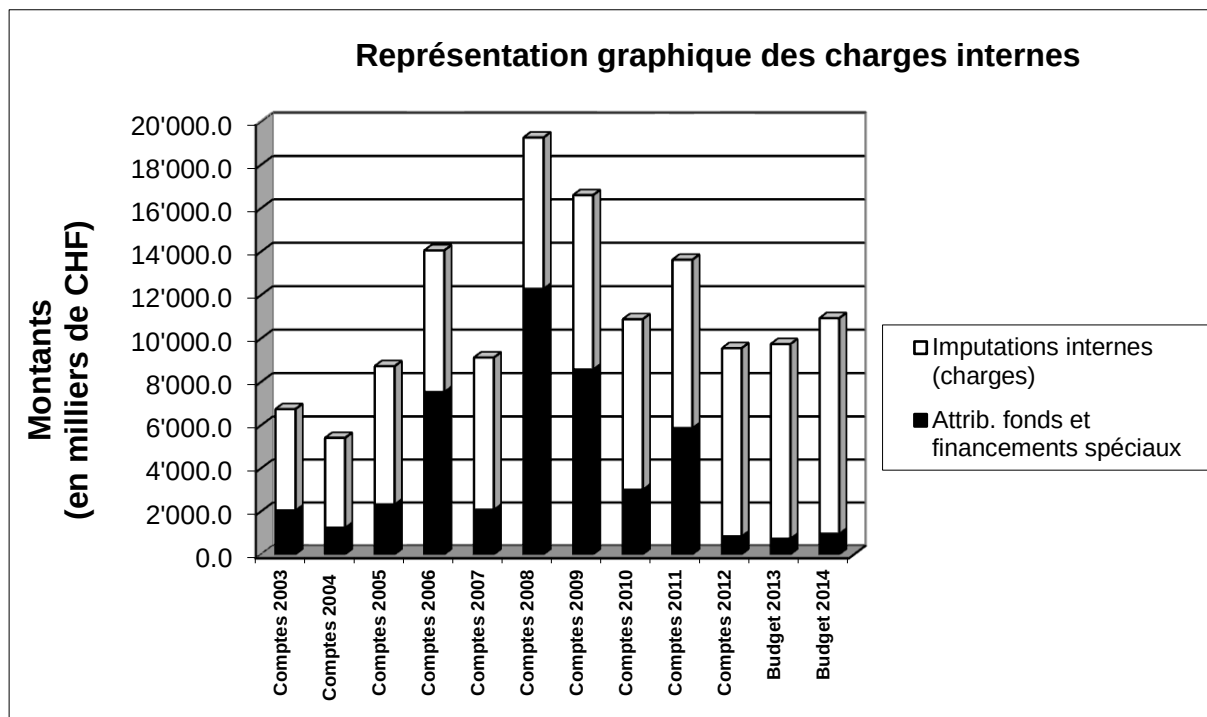
Tableau comparatif des charges internes entre le budget 2014 et le budget 2013 :

Intitulé	Budget 2014	Budget 2013	Ecart	Ecart (en %)
Imputations internes (charges)	9'975'200.00	9'009'200.00	966'000.00	10.7%
Attributions aux fonds et financements spéciaux	966'412.00	738'300.00	228'112.00	30.9%
Total des charges internes	10'941'612.00	9'747'500.00	1'194'112.00	12.3%

Tableau comparatif des charges internes entre le budget 2014 et les comptes 2012 :

Intitulé	Budget 2014	Comptes 2012	Ecart	Ecart (en %)
Imputations internes (charges)	9'975'200.00	8'710'097.03	1'265'102.97	14.5%
Attributions aux fonds et financements spéciaux	966'412.00	848'730.38	117'681.62	13.9%
Total des charges internes	10'941'612.00	9'558'827.41	1'382'784.59	14.5%

Graphique de la composition et de l'évolution des charges internes depuis l'année 2003 :

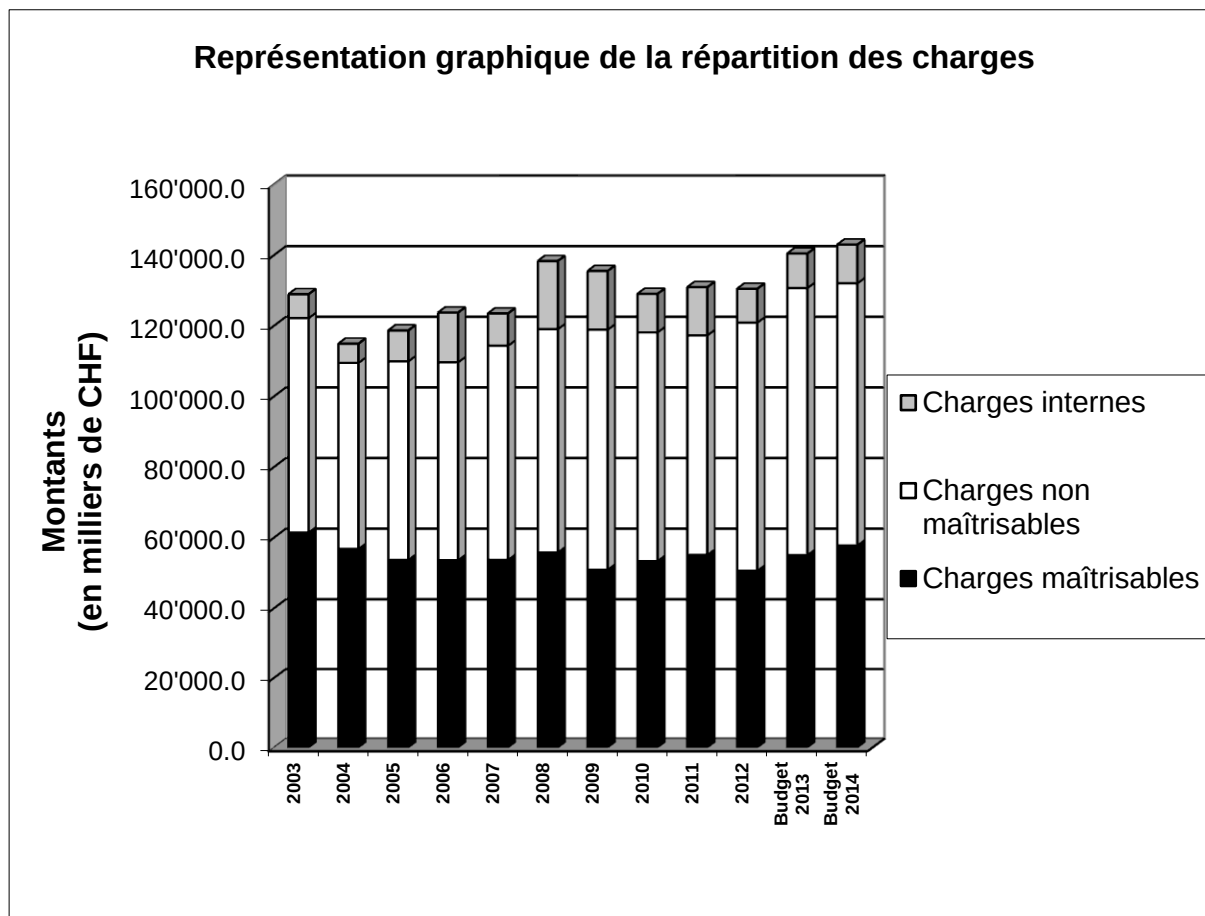


2.2. Analyse des charges - Récapitulation

Tableau récapitulatif des charges relatives au budget 2014, au budget 2013, aux comptes 2012 ainsi qu'aux comptes 2011 :

Intitulé	Budget 2014	Budget 2013	Comptes 2012	Comptes 2011
Autorités et personnel	28'251'100.00	27'322'200.00	25'477'439.17	30'351'565.30
Biens, services et marchandises	23'386'000.00	21'665'375.00	19'412'147.36	19'696'706.17
Aides et subventions	6'185'870.00	6'094'350.00	5'777'268.46	5'123'581.50
<i>Sous-total charges maîtrisables</i>	57'822'970.00	55'081'925.00	50'666'854.99	55'171'852.97
Intérêts passifs	2'690'000.00	3'258'800.00	3'171'421.49	3'662'552.82
Amortissements	3'880'300.00	4'042'900.00	5'262'951.07	4'196'545.54
Rembts et subv. à des collectivités	67'673'990.00	68'356'050.00	61'848'751.42	54'312'234.80
<i>Sous-total charges non maîtrisables</i>	74'244'290.00	75'657'750.00	70'283'123.98	62'171'333.16
Attrib. fonds et financements spéciaux	966'412.00	738'300.00	848'730.38	7'754'950.52
Imputations internes (charges)	9'975'200.00	9'009'200.00	8'710'097.03	5'877'909.10
<i>Sous-total charges internes</i>	10'941'612.00	9'747'500.00	9'558'827.41	13'632'859.62
TOTAL DES CHARGES	143'008'872.00	140'487'175.00	130'508'806.38	130'976'045.75

Graphique de la répartition et de l'évolution des charges totales depuis l'année 2003 :



2.3. Analyse des revenus

Les revenus de fonctionnement peuvent être distingués en trois catégories :

- les revenus fiscaux ;
- les revenus non fiscaux
- les revenus internes.

2.3.1. Revenus fiscaux

Il s'agit des revenus les plus importants. Cela concerne tous les revenus qui sont inclus dans l'arrêté d'imposition.

Les revenus fiscaux sont composés des éléments suivants :

- les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques ;
- les impôts sur le bénéfice net et le capital des personnes morales ;
- l'impôt foncier ;
- les droits de mutation ;
- les impôts sur les successions et donations ;
- les impôts sur les chiens et taxes diverses ;
- la part des impôts sur les gains immobiliers.

L'évaluation des revenus fiscaux est devenue, depuis le changement de système fiscal vaudois en 2004 (passage à la taxation postnumerando annuelle), un exercice plutôt délicat. Néanmoins, grâce à une année 2012 assez représentative, pour la seconde fois depuis 2004, nous avons en notre possession une année de base sur laquelle nous pouvons nous appuyer afin d'établir quelques prévisions.

Tableau comparatif des revenus fiscaux entre le budget 2014 et le budget 2013 (en CHF) :

Intitulé	Budget 2014 (Taux de 63.0)	Budget 2013 (Taux de 63.0)	Ecart	Ecart (en %)
Impôts	87'557'500.00	86'276'600.00	1'280'900.00	1.5%
Part à des recettes cantonales sans affectation	2'300'000.00	2'500'000.00	-200'000.00	-8.0%
Total des revenus fiscaux	89'857'500.00	88'776'600.00	1'080'900.00	1.2%

Comme vous pouvez le constater, le niveau des recettes fiscales prévu dans le budget 2014 est légèrement supérieur que celui prévu dans le cadre du budget 2013 (+1.2%).

Tableau comparatif des revenus fiscaux entre le budget 2014 (taux de 63.0) et les comptes 2012 (taux de 65.0) (en CHF) :

Intitulé	Budget 2014 (Taux de 63.0)	Comptes 2012 (Taux de 65.0)	Ecart	Ecart (en %)
Impôts	87'557'500.00	86'188'405.81	1'369'094.19	1.6%
Part à des recettes cantonales sans affectation	2'300'000.00	1'818'893.20	481'106.80	26.5%
Total des revenus fiscaux	89'857'500.00	88'007'299.01	1'850'200.99	2.1%

Ainsi, le niveau des recettes fiscales prévues dans le budget 2014 est supérieur de 2.1% par rapport à celles réalisées dans le cadre du bouclage des comptes 2012 et ce, avec taux d'imposition inférieur de l'équivalent de deux points d'impôt, suite à l'introduction des taxes sur le traitement et l'élimination des déchets.

Dans ce contexte, afin d'opérer des comparaisons correctes, il y a lieu de convertir les recettes fiscales incluses dans le budget 2014 au taux de 65.0.

Intitulé	Budget 2014 (Taux de 65.0)	Comptes 2012 (Taux de 65.0)	Ecart	Ecart (en %)
Impôts	89'391'200.00	86'188'405.81	3'202'794.19	3.7%
Part à des recettes cantonales sans affectation	2'300'000.00	1'818'893.20	481'106.80	26.5%
Total des revenus fiscaux	91'691'200.00	88'007'299.01	3'683'900.99	4.2%

Ainsi, si le budget 2014 avait été établi sur la base d'un taux d'imposition identique à celui utilisé dans le cadre du bouclage des comptes 2012, nous constaterions une augmentation des recettes fiscales de 4.2%. Cette différence s'explique par le fait que l'évaluation des recettes fiscales de l'année 2014 vient deux ans après le bouclage des comptes 2012. En effet, l'augmentation de la population pullierane aura des effets positifs sur le niveau des recettes fiscales. De plus, nous constatons une hausse non négligeable des marchés boursiers depuis l'année 2012, ce qui devrait également avoir comme effet une augmentation de nos recettes fiscales.

2.3.1.1. Impôt sur le revenu

Le détail de type d'impôt sur présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt sur le revenu (en CHF)
<i>Total des acomptes 2012 facturés (taux de 63.0)</i>	41'512'200.00
<i>Augmentation des acomptes de 4.0%</i>	1'767'800.00
<i>Total acomptes prévisibles pour 2014 (taux de 63.0)</i>	43'280'000.00
<i>Décomptes finaux sur années antérieures</i>	11'000'000.00
<i>Impôts sur les prestations en capital</i>	700'000.00
<i>Total de l'impôt à la source mixte</i>	-300'000.00
<i>Activités dirigeantes (montant net)</i>	-150'000.00
<i>Impôt sur les frontaliers</i>	170'000.00
<i>Impôt récupéré sur les personnes physiques</i>	900'000.00
<i>Imputation forfaitaire personnes physiques</i>	-600'000.00
Total porté au budget 2014 (taux de 63.0)	55'000'000.00

Nous avons appliqué une progression des acomptes de 4.0% par rapport à ceux réalisés dans le cadre du bouclage des comptes 2012 (convertis à un taux d'imposition de 63.0). Il faut préciser qu'une partie de cette augmentation concerne la hausse du nombre de contribuables sur le territoire de notre Commune. A titre comparatif, le Canton, dans le cadre de l'évaluation de ses propres recettes fiscales, a appliqué une progression de 4.3%.

Par rapport aux comptes de l'année 2012, nous constatons ainsi que les recettes fiscales relatives à l'impôt sur le revenu, prévues dans le budget 2014, sont supérieures de 0.7%. Il est important de préciser que les recettes fiscales de l'année 2012 ont été calculées sur la base d'un taux d'imposition de 65.0 alors que les revenus inclus dans le budget 2014 sont, quant à eux, basés sur un taux de 63.0. Si nous convertissons l'impôt sur le revenu prévu dans le budget 2014 au taux de 65.0, il serait supérieur de 3.3% à celui de l'année 2012.

2.3.1.2. Impôt sur la fortune

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt sur la fortune (en CHF)
<i>Total des acomptes 2012 facturés (taux de 63.0)</i>	<i>9'700'000.00</i>
<i>Augmentation des acomptes de 6.0%</i>	<i>600'000.00</i>
<i>Total acomptes prévisibles pour 2014 (taux de 63.0)</i>	<i>10'300'000.00</i>
<i>Décomptes finaux sur années antérieures</i>	<i>600'000.00</i>
Total porté au budget 2014 (taux de 63.0)	10'900'000.00

Nous avons appliqué une progression des acomptes de 6% sur ceux réalisés dans le cadre du bouclage des comptes 2012 (convertis à un taux d'imposition de 63.0). La progression de 6% des acomptes se justifie afin de tenir compte de l'évolution positive des marchés immobilier et boursier. A titre comparatif, le Canton, dans le cadre de l'évaluation de ses propres recettes fiscales, a appliqué une progression de 8.4%.

Par rapport aux comptes de l'année 2012, nous constatons ainsi que les recettes fiscales relatives à l'impôt sur la fortune, prévues dans le budget 2014, sont supérieures de 3.0%. Il est important de préciser que les recettes fiscales de l'année 2012 ont été calculées sur la base d'un taux d'imposition de 65.0 alors que les revenus inclus dans le budget 2014 sont, quant à eux, basés sur un taux de 63.0. Si nous convertissons l'impôt sur la fortune prévu dans le budget 2014 au taux de 65.0, il serait supérieur de 5.8% à celui de l'année 2012.

2.3.1.3. Impôt spécial sur les étrangers

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt spécial sur les étrangers (en CHF)
<i>Total des acomptes 2012 facturés (taux de 63.0)</i>	<i>2'500'000.00</i>
<i>Augmentation des acomptes de 4.0%</i>	<i>100'000.00</i>
<i>Total acomptes prévisibles pour 2014 (taux de 63.0)</i>	<i>2'600'000.00</i>
<i>Décomptes finaux sur années antérieures</i>	<i>300'000.00</i>
Total porté au budget 2014 (taux de 63.0)	2'900'000.00

Nous avons appliqué une progression des acomptes de 4% sur ceux réalisés dans le cadre du boucllement des comptes 2012. A titre comparatif, le Canton, dans le cadre de l'évaluation de ses propres recettes fiscales, a appliqué à peu près le même taux de progression.

Par rapport aux comptes de l'année 2012, nous constatons ainsi que les recettes fiscales relatives à l'impôt sur les étrangers, prévues dans le budget 2014, sont supérieures de 2.1%. Il est important de préciser que les recettes fiscales de l'année 2012 ont été calculées sur la base d'un taux d'imposition de 65.0 alors que les revenus inclus dans le budget 2014 sont, quant à eux, basés sur un taux de 63.0. Si nous convertissons l'impôt sur les étrangers prévu dans le budget 2014 au taux de 65.0, il serait supérieur de 4.0% à celui de l'année 2012.

2.3.1.4. Impôt sur le bénéfice net des sociétés

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt sur le Bénéfice net (en CHF)
<i>Moyenne des acomptes 2012 facturés (taux de 63.0)</i>	5'250'000.00
<i>Augmentation des acomptes de 2.0%</i>	100'000.00
Total acomptes prévisibles pour 2013 (taux de 63.0)	5'350'000.00
<i>Décomptes finaux sur années antérieures</i>	500'000.00
<i>Impôt minimum - Recettes brutes</i>	50'000.00
Total porté au budget 2014 (taux de 63.0)	5'900'000.00

Nous avons appliqué une progression des acomptes de 2% sur ceux réalisés dans le cadre du boucllement des comptes 2012 (convertis à un taux d'imposition de 63.0).

Par rapport aux comptes de l'année 2012, nous constatons ainsi que les recettes fiscales relatives à l'impôt sur le bénéfice des sociétés, prévues dans le budget 2014, sont supérieures de 50.9%. Il est important de préciser que les recettes fiscales de l'année 2012 ont été calculées sur la base d'un taux d'imposition de 65.0 alors que les revenus inclus dans le budget 2014 sont, quant à eux, basés sur un taux de 63.0. Si nous convertissons l'impôt sur le bénéfice des sociétés prévu dans le budget 2014 au taux de 65.0, il serait supérieur de 56.0% à celui de l'année 2012. Mentionnons également que les recettes liées à l'impôt sur le bénéfice des sociétés réalisées dans le cadre du boucllement des comptes 2012 se situaient à un niveau extrêmement bas par rapport aux années précédentes. Par conséquent, l'année 2012 ne peut pas être considérée, pour cet impôt en tout cas, comme une année référence.

2.3.1.5. Impôt sur le capital des sociétés

Durant l'année 2009, une modification de la loi sur les impôts a eu pour conséquence une diminution très importante de l'impôt sur le capital des sociétés (possibilité pour les entreprises de déduire sur l'impôt sur le capital, l'impôt sur le bénéfice). De plus, dès le 1^{er} janvier 2011, une nouvelle modification de la loi a eu pour conséquence une diminution de moitié du taux d'imposition du capital des sociétés (le taux est passé de 1.2 pour mille à 0.6 pour mille). Par conséquent, nous sommes partis du principe que le montant à intégrer dans le budget 2014 correspond à celui qui a été réalisé dans le cadre du boucllement des comptes 2012.

2.3.1.6. *Impôt sur les droits de mutation*

Nous avons pris en compte, pour l'évaluation du montant relatif aux impôts sur les droits de mutation, à peu près le même montant qui a été réalisé dans le cadre de bouclage des comptes de l'année 2012.

2.3.1.7. *Part sur l'impôt sur les gains immobiliers*

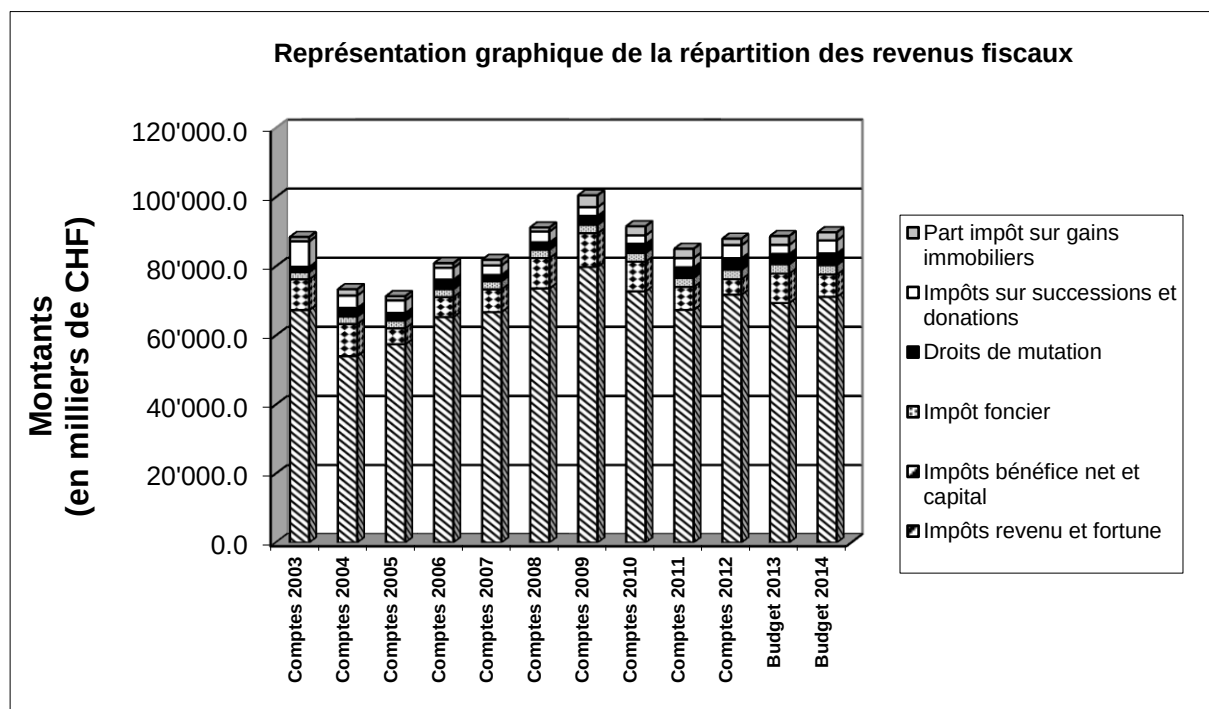
Cet impôt peut évoluer de manière très importante d'une année à l'autre. Par conséquent, nous avons pris en compte, pour l'évaluation du montant relatif à la part sur l'impôt sur les gains immobiliers, une moyenne des montants réalisés ces dernières années.

2.3.1.8. *Recettes fiscales - Conclusion*

Globalement, par rapport aux comptes 2012, les recettes fiscales (convertis à un taux de 65.0) augmentent d'environ CHF 3.7 mios, soit une progression de 4.2%. De plus, par rapport au budget 2013, nous constatons que les recettes fiscales sont légèrement supérieures de 1.2%.

Nous sommes convaincus que les recettes fiscales qui ont été évaluées dans le cadre de l'élaboration du budget 2014 sont réalistes. Néanmoins, il faut être conscient que l'évolution de la situation économique est très incertaine en ce moment, notamment à cause de la force de la devise helvétique et de la crise de l'endettement dans la zone Euro et aux Etats-Unis.

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus fiscaux depuis l'année 2003 :



N.B. : En 2003, les revenus fiscaux communaux étaient calculés sur la base d'un taux d'imposition de 85.0.

2.3.2. Revenus non fiscaux

Cette catégorie concerne les revenus n'ayant pas un caractère d'impôt.

Les revenus non fiscaux sont composés des éléments suivants :

- patentes et concessions ;
- revenus relatifs au patrimoine ;
- revenus relatifs aux taxes, aux émoluments et produits des ventes ;
- revenus relatifs aux participations et remboursements de collectivités publiques ;
- revenus relatifs aux autres participations et subventions.

Tableau comparatif des revenus non fiscaux entre le budget 2014 et le budget 2013 (en CHF) :

Intitulé	Budget 2014	Budget 2013	Ecart	Ecart (en %)
Patentes et concessions	10'500.00	10'500.00	0.00	0.0%
Revenus du patrimoine	7'057'280.00	6'655'330.00	401'950.00	6.0%
Taxes, émoluments, produit des ventes	18'956'150.00	17'901'900.00	1'054'250.00	5.9%
Part. et rembts de collectivités publiques	15'695'300.00	16'074'500.00	-379'200.00	-2.4%
Autres participations et subventions	219'900.00	101'900.00	118'000.00	115.8%
Total des revenus non fiscaux	41'939'130.00	40'744'130.00	1'195'000.00	2.9%

Les revenus du patrimoine sont composés notamment des intérêts de retard facturés aux contribuables, des loyers liés aux bâtiments communaux, des redevances relatives à l'utilisation du domaine public et de la location des compteurs (eau et électricité).

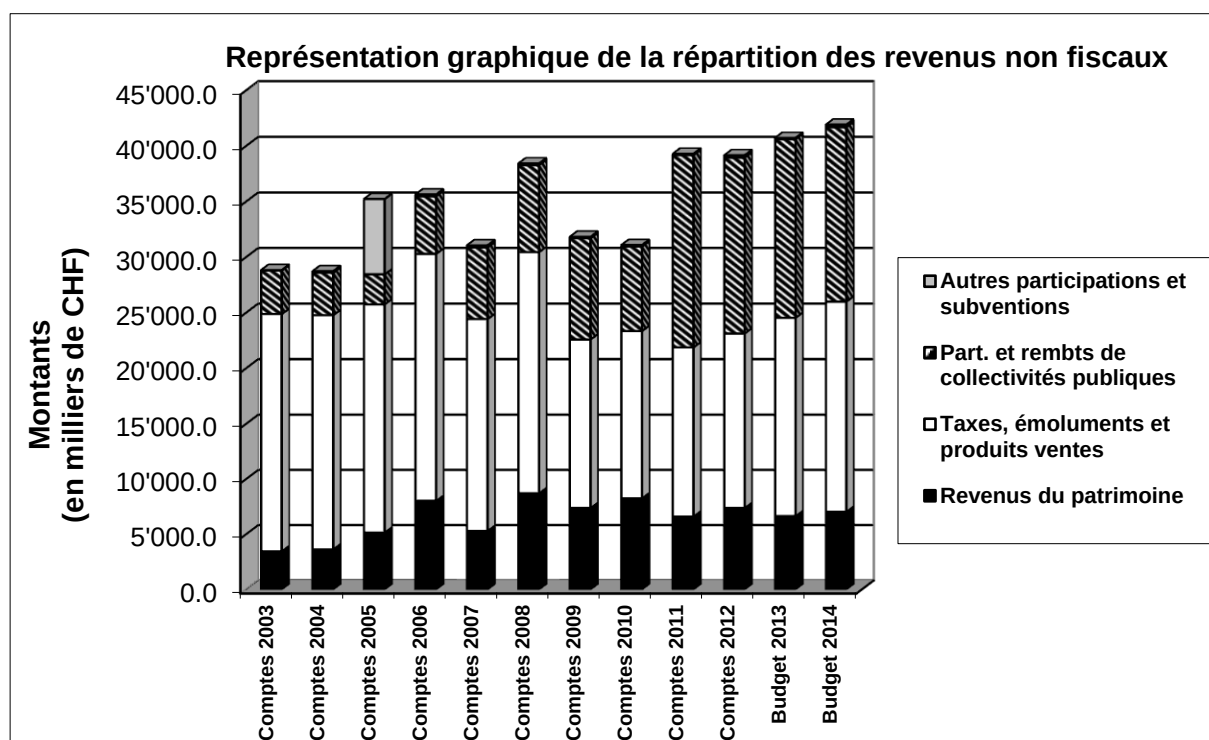
De plus, les taxes, émoluments et produits des ventes sont principalement composés des émoluments administratifs, des différentes taxes (raccordement, déchets, épuration des eaux usées, ..), des ventes d'énergie (eau et timbre d'acheminement de l'électricité), des ventes de produits (vin, bois, ...) et des remboursements de tiers.

Tableau comparatif des revenus non fiscaux entre le budget 2014 et les comptes 2012 (en CHF) :

Intitulé	Budget 2014	Comptes 2012	Ecart	Ecart (en %)
Patentes et concessions	10'500.00	13'113.55	-2'613.55	-19.9%
Revenus du patrimoine	7'057'280.00	7'394'425.36	-337'145.36	-4.6%
Taxes, émoluments, produit des ventes	18'956'150.00	15'752'844.44	3'203'305.56	20.3%
Part. et rembts de collectivités publiques	15'695'300.00	15'822'688.48	-127'388.48	-0.8%
Autres participations et subventions	219'900.00	200'963.90	18'936.10	9.4%
Total des revenus non fiscaux	41'939'130.00	39'184'035.73	2'755'094.27	7.0%

Globalement, les revenus non fiscaux augmentent de 2.9% par rapport au budget 2013 et de 7.0% par rapport aux comptes 2012. Cette augmentation est essentiellement due à l'introduction, dès le 1^{er} janvier 2013, des taxes sur le traitement et l'élimination des déchets et à l'augmentation des revenus liés aux recettes de timbres pour l'acheminement de l'électricité.

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus non fiscaux depuis l'année 2003 :



2.3.3. Revenus internes

Ces revenus, comme leur nom l'indique, proviennent essentiellement du fonctionnement interne de l'administration communale.

Les revenus internes sont composés des éléments suivants :

- Revenus relatifs aux prélèvements sur les fonds et financements spéciaux ;
- Revenus relatifs aux imputations internes (revenus).

Tableau comparatif des revenus internes entre le budget 2014 et le budget 2013 (en CHF) :

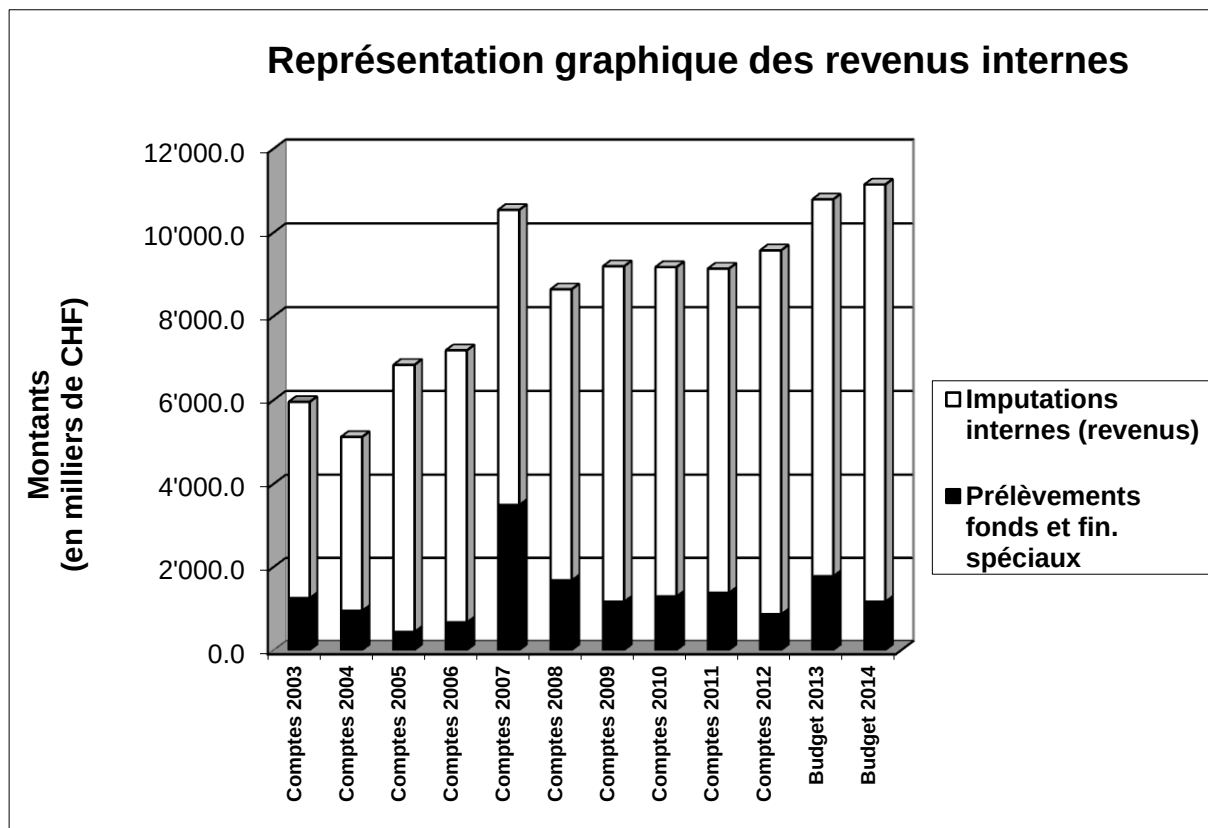
Intitulé	Budget 2014	Budget 2013	Ecart	Ecart (en %)
Imputations internes (revenus)	9'975'200.00	9'009'200.00	966'000.00	10.7%
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	1'177'112.00	1'790'170.00	-613'058.00	-34.2%
Total des revenus internes	11'152'312.00	10'799'370.00	352'942.00	3.3%

Tableau comparatif des revenus internes entre le budget 2014 et les comptes 2012 (en CHF) :

Intitulé	Budget 2014	Comptes 2012	Ecart	Ecart (en %)
Imputations internes (revenus)	9'975'200.00	8'710'097.03	1'265'102.97	14.5%
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	1'177'112.00	871'497.05	305'614.95	35.1%
Total des revenus internes	11'152'312.00	9'581'594.08	1'570'717.92	16.4%

L'augmentation des imputations internes par rapport aux comptes 2012 est le reflet de la volonté de répartir au mieux certains coûts pour des entités fournissant des prestations à d'autres entités. Ceci peut être considéré comme les prémices de la mise en place d'une comptabilité analytique. De plus, l'ouverture du marché de l'électricité ainsi que l'introduction de taxes sur le traitement et l'élimination des déchets exigent une plus grande transparence dans le calcul des coûts. Ces imputations internes n'ont aucune incidence sur le résultat de la Commune.

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus internes depuis l'année 2003 :

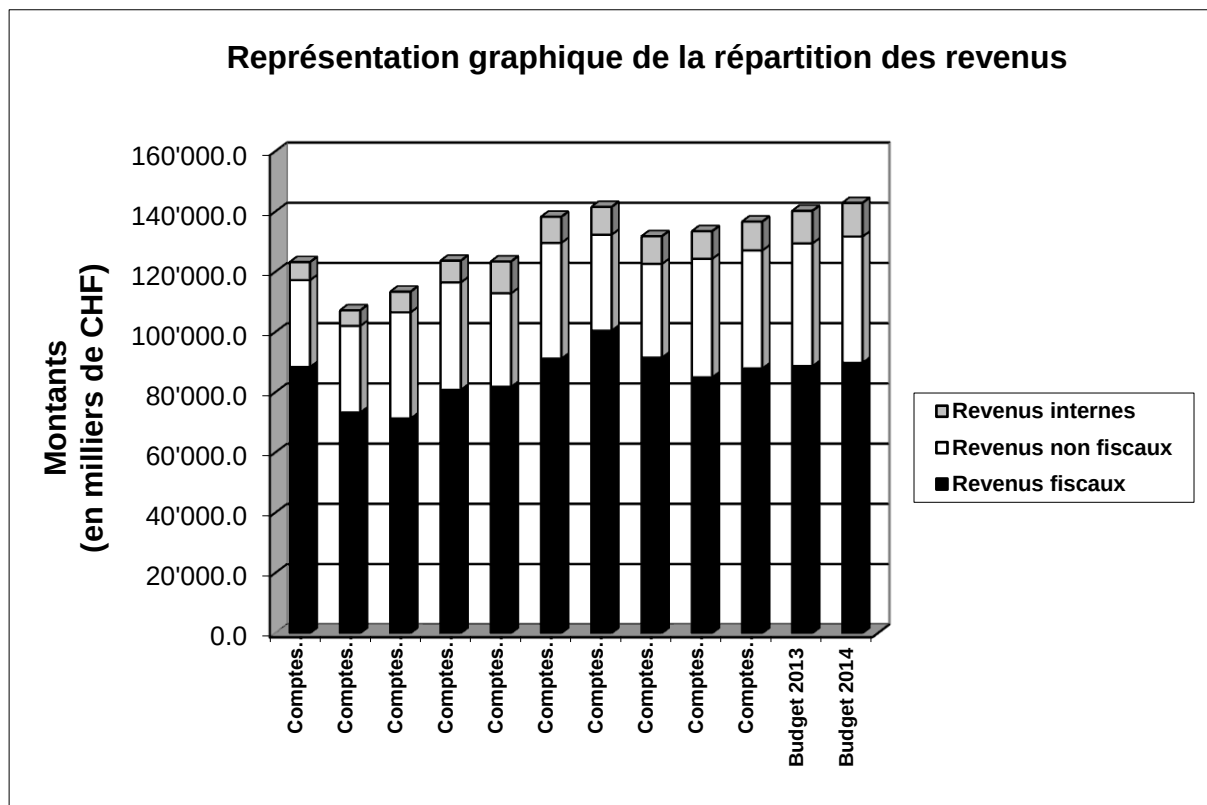


2.3.4. Analyse des revenus

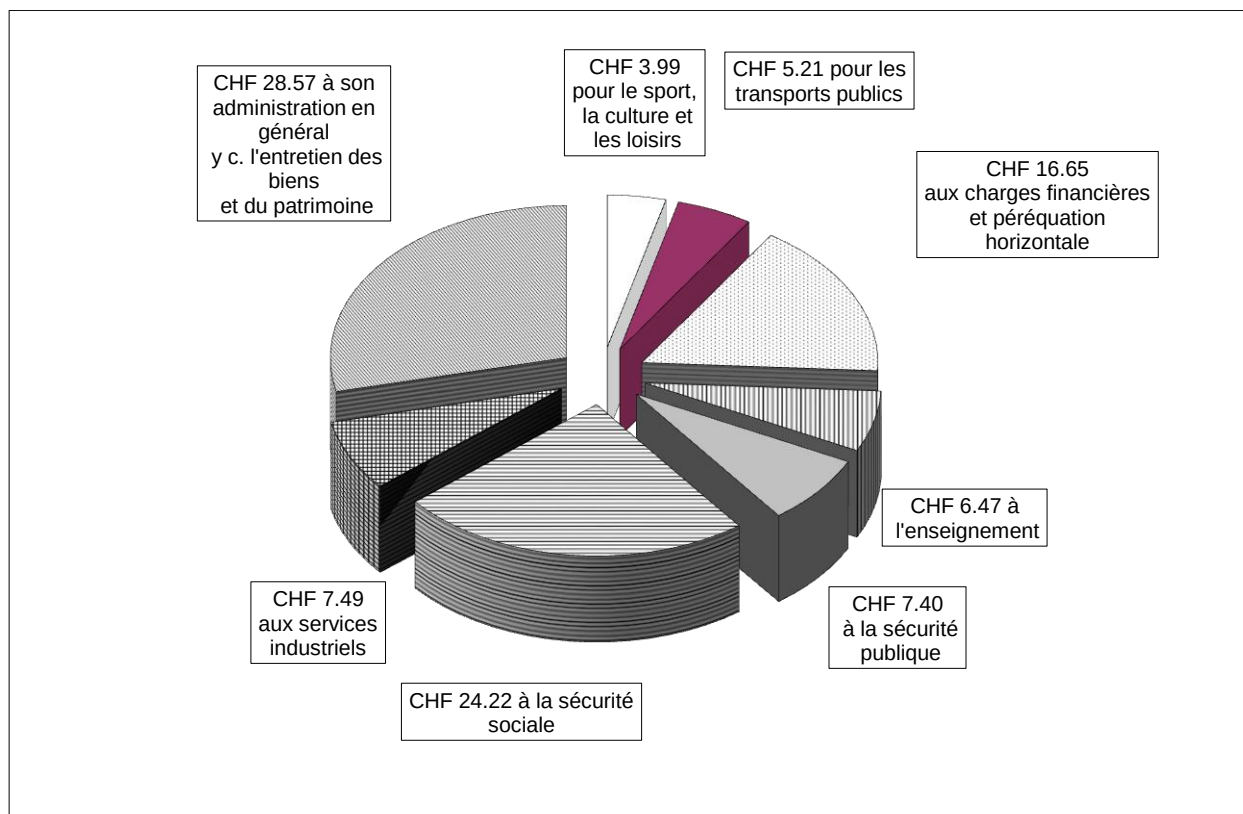
Tableau récapitulatif des revenus relatifs au budget 2014, au budget 2013, aux comptes 2012 ainsi qu'aux comptes 2011 :

Intitulé	Budget 2014 (tx d'impos. à 63.0)	Budget 2013 (tx d'impos. à 63.0)	Comptes 2012 (tx d'impos. à 65.0)	Comptes 2011 (tx d'impos. à 63.0)
Impôts sur le revenu et la fortune	71'200'000.00	69'432'100.00	71'848'834.43	67'421'076.64
Impôts sur le bénéfice net et le capital	6'450'000.00	8'490'000.00	4'459'246.53	6'652'912.56
Impôt foncier	2'750'000.00	2'700'000.00	2'719'887.75	2'632'645.25
Droits de mutation	3'400'000.00	3'000'000.00	3'384'412.45	3'054'806.70
Impôts sur successions et donations	3'700'000.00	2'600'000.00	3'713'529.90	2'640'995.70
Impôt sur les chiens et taxes diverses	57'500.00	54'500.00	62'494.75	53'214.50
Part impôts sur les gains immobiliers	2'300'000.00	2'500'000.00	1'818'893.20	2'620'901.40
Sous-total revenus fiscaux	89'857'500.00	88'776'600.00	88'007'299.01	85'076'552.75
Patentes et concessions	10'500.00	10'500.00	13'113.55	37'064.10
Revenus du patrimoine	7'057'280.00	6'655'330.00	7'394'425.36	6'624'246.99
Taxes, émoluments et produits ventes	18'956'150.00	17'901'900.00	15'752'844.44	15'279'546.26
Part. et rembts de collectivités publ.	15'695'300.00	16'074'500.00	15'822'688.48	17'295'775.54
Autres participations et subventions	219'900.00	101'900.00	200'963.90	109'303.40
Sous-total revenus non fiscaux	41'939'130.00	40'744'130.00	39'184'035.73	39'345'936.29
Prélèvements fonds et fin. Spéciaux	1'177'112.00	1'790'170.00	871'497.05	7'754'950.52
Imputations internes (revenus)	9'975'200.00	9'009'200.00	8'710'097.03	1'389'917.93
Sous-total revenus internes	11'152'312.00	10'799'370.00	9'581'594.08	9'144'868.45
TOTAL DES REVENUS	142'948'942.00	140'320'100.00	136'772'928.82	133'567'357.49

Représentation graphique de la répartition et de l'évolution des revenus totaux depuis l'année 2003 :



En 2014, chaque fois que la Ville de Pully dépensera CHF 100.00, elle le consacra :



2.3.5. Analyse des charges et des revenus - Récapitulation

Tableau récapitulatif des charges et des revenus pour le budget 2014, par nature et par direction :

BUDGET 2014 Charges et revenus par nature	Administration générale	Finances	Domaines et bâtiments	Travaux et urbanisme	Instr. publique et cultes	Police	Sécurité sociale	Services industriels	TOTAL
Montants en milliers de CHF									
Autorités et personnel	9'107.9	759.9	3'138.2	8'805.0	2'974.8	510.7	1'625.8	1'328.8	28'251.1
Biens, services, marchandises	4'191.4	681.0	3'184.6	5'137.2	3'511.7	139.1	190.2	6'350.8	23'386.0
Intérêts passifs	0.0	2'690.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	2'690.0
Amortissements	172.7	1'005.0	305.0	1'050.1	965.0	165.6	20.4	196.5	3'880.3
Rembts, participations et subv. coll. publiques	7'717.4	20'658.4	0.0	2'169.1	38.2	9'496.9	27'580.0	14.0	67'674.0
Aides et subventions	699.3	0.0	2.7	10.0	814.4	0.0	4'659.5	0.0	6'185.9
Attrib. fonds et fin. spéciaux	20.0	70.0	0.0	597.3	0.0	100.0	0.0	179.1	966.4
Imputations internes	233.6	0.0	0.0	4'170.8	2'258.4	0.0	0.0	3'312.4	9'975.2
Total des charges	22'142.3	25'864.3	6'630.5	21'939.5	10'562.5	10'412.3	34'075.9	11'381.6	143'008.9
Impôts	0.0	87'557.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	87'557.5
Patentes, concessions	0.0	10.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	10.5
Revenus du patrimoine	272.0	610.0	3'017.6	961.2	284.2	633.8	0.0	1'278.5	7'057.3
Taxes, émoluments, produits des ventes, rembts de tiers	1'515.0	96.9	537.7	6'177.0	486.5	265.6	1'161.1	8'716.3	18'956.1
Part à des recettes cantonales sans affectation (gains immob.)	0.0	2'300.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	2'300.0
Participations et rembts de collectivités publiques	105.0	14'093.2	8.0	1.0	1'309.0	2.5	0.0	176.6	15'695.3
Autres participations et subventions	0.0	0.0	0.0	219.9	0.0	0.0	0.0	0.0	219.9
Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	65.0	0.0	189.0	20.3	378.4	150.0	0.0	374.4	1'177.1
Imputations internes	960.1	988.7	914.3	4'146.9	2'015.5	0.0	113.9	835.8	9'975.2
Total des revenus	2'917.1	105'656.8	4'666.6	11'526.3	4'473.6	1'051.9	1'275.0	11'381.6	142'948.9

3. Communication

Une conférence de presse sera organisée afin de présenter le budget 2014. De plus, un article sera inséré dans le journal communal.

Des présentations destinées aux membres du Conseil communal ainsi qu'au personnel sont planifiées.

Les actions de communication à entreprendre seront définies en collaboration avec le Service de la communication.

4. Programme de législature

La réalisation des objectifs et mesures inclus dans le programme de législature 2011-2016 sont en grande partie dépendante des moyens mis à disposition des services communaux, donc par conséquent, des budgets annuels. De plus, il serait fastidieux et sans utilité évidente de mettre en relation les différents objectifs et mesures avec les dépenses budgétaires.

5. Conclusions

Le budget 2014 présente, pour la deuxième année consécutive, un léger excédent de charges de CHF 59'930.00. Tout comme pour l'exercice 2013, la Municipalité s'efforcera toutefois, par une gestion rigoureuse des dépenses engagées en cours d'année, d'être en mesure de boucler les comptes 2014 avec un excédent de revenus.

Nous savons en effet d'expérience que les charges prévues dans les budgets ne sont jamais entièrement dépensées au moment de la clôture des comptes.

De plus, malgré des charges supplémentaires telles que la participation à l'assainissement de la caisse de pensions (CIP), l'augmentation de la participation au financement de la Police intercommunale (ASEL), l'amélioration des conditions salariales des accueillantes de jour en milieu familial (mamans de jour) et la volonté de mettre en place une véritable politique énergétique, le budget 2014 qui vous est présenté est proche de l'équilibre.

Les prochaines années seront très certainement marquées par la préparation d'importants projets qui auront pour but de moderniser et dynamiser notre cité. Ces derniers s'ajouteront bien sûr à l'entretien du patrimoine communal. Néanmoins, ces investissements devraient également avoir comme conséquence des revenus supplémentaires qui devraient améliorer de manière non négligeable la situation financière future de notre Commune.

Le budget 2014 s'inscrit dans la perspective de ces développements futurs, notamment par un effort significatif au niveau des achats de biens, services et marchandises.

Les excédents de revenus successifs depuis 2006 ont permis à notre Commune de diminuer son endettement de manière importante, la plaçant dans une situation favorable pour envisager les investissements à venir et nécessaires à son développement.

Ainsi, la dette devrait se situer à quelque CHF 90.0 mios au 31 décembre 2014. Cette baisse significative de notre endettement a pour principale conséquence, une diminution importante des intérêts passifs, que l'on peut évaluer à l'équivalent d'un peu plus de 1.5 point d'impôt, soit environ CHF 1.9 mio.

Néanmoins, il faut être conscient que la marge d'autofinancement ne sera certainement pas suffisante pour financer l'entier des investissements communaux. Ainsi, l'année 2014 devrait marquer la fin d'une période de désendettement de notre Commune ; nous devons en effet recourir à l'emprunt afin de financer une partie des investissements prévus. Cette même tendance devrait perdurer ces prochaines années.

De plus, il existe encore d'importantes incertitudes sur l'évolution de la situation économique mondiale. La crise de la dette de la zone Euro et celle des Etats-Unis, ainsi que la force du franc suisse, sont autant de facteurs de risques non négligeables qui pourraient avoir des conséquences sur la situation financière future de notre Commune.

Malgré ce contexte incertain, la Municipalité considère comme indispensable, d'envisager une autre perspective que le seul maintien minimum de nos infrastructures ; la Municipalité reste toutefois très attentive à l'évolution de la situation et adaptera, le cas échéant, sa stratégie d'investissements en fonction de l'évolution du contexte économique global.

La Municipalité estime que, par une gestion équilibrée des futurs budgets communaux et une planification raisonnable des importants investissements à venir, la Ville de Pully sera à même de relever les nombreux défis qui l'attendent sans compromettre l'équilibre financier de notre Commune, ceci pour autant que nos charges non maîtrisables ne subissent pas de fortes augmentations, comme cela a déjà été le cas par le passé.

La Municipalité est convaincue que le budget 2014 qui vous est présenté est réaliste et correspond à l'effort financier nécessaire afin d'offrir les prestations attendues de la population et maintenir la valeur du patrimoine communal.

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 21-2013 du 30 octobre 2013,
vu le rapport de la Commission des finances,

décide

1. d'approuver le projet de budget pour l'exercice 2014 dont le résumé est le suivant :

▪ Total des charges	CHF	143'008'872.00
▪ Total des revenus	CHF	142'948'942.00
▪ Excédent de charges	CHF	<u>-59'930.00</u>

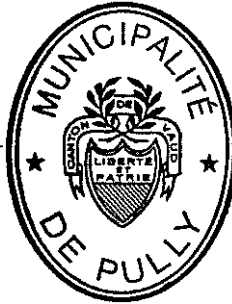
après :

▪ Amortissements	CHF	2'866'500.00
▪ Attributions aux fonds de réserve et de renouvellement	CHF	966'412.00
▪ Prélèvements sur les fonds de réserve et de renouvellement	CHF	-1'177'112.00

2. d'approuver le projet de budget d'équipement et de modernisation des réseaux des Services Industriels (Budget EMR) CHF 1'000'000.00
3. d'approuver le budget 2014 de la Commission Intercommunale de la STEP de Lausanne (CISTEP)

Admis par la Municipalité dans sa séance du 30 octobre 2013.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic		Le secrétaire
		
G. Reichen		Ph. Steiner

Annexes : Brochure budget 2014
Budget 2014 de la CISTEP